

La vie académique sous l'Empire (1804-1814)

Jean-Claude Bonnefont

En nous appuyant sur les procès-verbaux des séances et les autres documents conservés dans les archives de l'académie de Stanislas, nous examinerons le déroulement de la vie académique, au cours du Premier Empire, ainsi que ses conditions matérielles, avant de passer en revue les nouveaux membres qu'elle a recrutés.

Cette période prend fin avec la Première Restauration, car l'académie a eu une activité intense à partir du 5 mai 1814, et jusqu'au 9 février 1815, tandis qu'elle ne s'est réunie qu'une seule fois pendant les Cent-Jours, le 20 avril 1815, pour une séance pendant laquelle, contrairement aux précédentes, il n'a été fait aucune allusion aux événements politiques.

La rotation des responsabilités.

Elle est extrêmement rapide, puisque jusqu'en 1810, les présidences de l'Académie sont semestrielles : être président est certes un honneur, mais ne confère qu'un pouvoir très limité ; c'est plutôt un service que l'on rend à tour de rôle. Dans ces conditions, la désignation du président peut se faire d'une manière très consensuelle, mais cela n'exclut pas qu'il puisse y avoir une compétition plus ouverte.

C'est à l'issue de la séance publique du 20 août 1804 que l'on procède au renouvellement complet du bureau, le 1^{er} septembre (14 fructidor de l'an XII). Mais cette fois, Mollevaut n'est plus candidat : il laisse la place de président à l'ancien évêque constitutionnel François Nicolas. Haldat profite du départ de Coster pour devenir premier secrétaire et l'abbé Vautrin fait son entrée au bureau comme second secrétaire. Le compte rendu ne fait pas mention de Fachot, le bibliothécaire-trésorier, dont les fonctions sont implicitement considérées comme étant à vie.

Le 2 germinal de l'an XIII (25 mars 1805), nouveau jeu d'alternance, mais ce sont maintenant Nicolas et Vautrin qui échangent leurs fonctions au bout d'un semestre : l'abbé Vautrin devient président et Nicolas secrétaire ! Cela a comme conséquence qu'on introduit un décalage entre les renouvellements des deux secrétaires, puisque Haldat a été élu pour un an.

Après la séance publique du 2 fructidor an XIII, on décide le 17 septembre 1805 de renvoyer l'élection du président « après les vacances » ; le rythme semestriel n'est donc plus strictement respecté comme il l'avait été jusqu'ici. On élit à la rentrée, le 24 brumaire de l'an XIX (15 novembre 1805) un homme éminent, qui n'a encore exercé aucune fonction : Rémi Willemet, tandis que Haldat est prolongé comme secrétaire.

Le retour à Nancy de Coster oblige l'académie à lui conférer enfin la présidence que ses anciens états de service lui ont méritée. Lorsque le temps de présidence de Willemet est écoulé, au cours de la séance du 7 juin 1806, « il prie l'assemblée de lui désigner un successeur ; les suffrages se réunissent en faveur de M Coster, ancien proviseur du lycée de Lyon ; il est proclamé président ». À la suite de ce vote, Nicolas est réélu comme secrétaire. On remarquera qu'en raison de petits décalages successifs, le président n'a pas été élu après une séance publique, comme cela se faisait auparavant, mais avant elle.

La présidence de Coster s'achève avec l'année 1806. Le 18 décembre, il fait remarquer que le temps de sa présidence est expiré. On élit aussitôt pour le remplacer Mandel, mais seulement « à la majorité », tandis que le renouvellement de Haldat comme secrétaire « à l'unanimité » n'est qu'une simple formalité.

Mandel ne reste en place que jusqu'au 9 juin 1807. À cette date, il laisse son fauteuil à Plonguer, élu lui aussi « à la majorité », tandis que Nicolas est reconduit dans ses fonctions de

secrétaire. Mais sa santé défaillante ne lui permet pas de les exercer : on annonce sa mort le 6 août 1807 et il est remplacé séance tenante par Mollevaut jeune. Plonguer cependant n'a pas la possibilité de présider la séance publique du 20 août 1807, car il est retenu loin de Nancy par ses obligations professionnelles. Il est suppléé par Mandel, qui a été son prédécesseur. Mais le renouvellement attendu à la fin de l'année 1807 n'a pas lieu. Sans qu'on nous en donne la raison, le mandat de Plonguer dure une année complète. Il n'est remplacé par l'abbé Vautrin que le 23 juin 1808 ! Haldat est confirmé une fois de plus comme secrétaire.

Le jeudi 10 novembre 1808, on s'aperçoit tout à coup que « l'époque du renouvellement d'un des secrétaires (est) expirée depuis plusieurs mois » ! C'est Jean Blau qui est élu à cette place le 8 décembre 1808, en remplacement du fils Mollevaut.

Le 12 janvier 1809, l'abbé Vautrin laisse la présidence à Mandel, qui obtient la majorité des suffrages. Il n'y a pas lieu à cette occasion de renouveler les secrétaires, dont l'élection est trop récente. La présidence de Mandel ne dure que six mois exactement : il laisse son fauteuil à Maffioli le 13 juillet 1809. Ce dernier préside pendant 7 mois : c'est seulement le 15 février 1810 qu'il est remplacé par l'ingénieur Mengin. A cette occasion, Haldat est renouvelé dans ses fonctions.

À la séance du jeudi 23 août 1810, la question d'une modification de la durée des fonctions du président est posée. « La société s'ajourne au second jeudi, 15 du mois de novembre, pour la nomination d'un président et d'un secrétaire, ainsi que pour la question de savoir si les fonctions de Président seront annuelles ». C'est effectivement ce qui est décidé ce jour-là, et la motivation des académiciens est clairement exprimée : « la société, considérant que la présidence n'étant que de six mois, l'un des présidents élus dans l'année, est privé de l'honneur de présider la séance publique, arrête que la présidence sera annuelle ». Pour inaugurer cette présidence annuelle, on choisit un membre prestigieux que l'on désire honorer spécialement : le baron Riouffe, préfet du département. Cette désignation ouvre un cycle de présidences « honorifiques », qui renforce en fait le pouvoir des secrétaires et de quelques anciens présidents influents.

Bien qu'il ait fait effort pour présider effectivement plusieurs séances, Riouffe n'est évidemment pas là chaque fois : Mollevaut père, qui le remplace, signe le 10 janvier 1811 comme « vice-président ». Ce titre n'a évidemment rien d'officiel, mais Mandel le 15 novembre 1810 et Mollevaut lui-même le 25 août en avaient déjà fait usage. Il désigne, à l'occasion, d'anciens présidents, lorsqu'ils remplacent le président absent. Ce sont Mollevaut, Mandel et Mengin qui président cette année-là en l'absence de Riouffe.

Une nouvelle élection est organisée le 12 décembre 1811. Le choix des académiciens se porte sur le baron Henry, président de la Cour impériale de Nancy, tandis que Blau est confirmé comme secrétaire. Henry est remplacé alternativement par Mollevaut ou Mandel, ne faisant acte de présence qu'à la séance publique et il abandonne ses fonctions de manière prématurée : dès le jeudi 20 août, on élit à la présidence le maire de Nancy, M Lallemand. Haldat reste bien entendu secrétaire.

Lorsque Lallemand n'exerce pas ses fonctions, il est suppléé par Vautrin, Mandel ou Mollevaut père. En fin d'année, on décide de procéder au renouvellement du bureau à la date du 13 janvier 1814. Mais les événements politiques en décident autrement : aucune séance n'a lieu avant le 5 mai 1814. On vote ce jour-là une adresse enthousiaste au roi Louis XVIII. On fait appel logiquement pour constituer le bureau à l'abbé Vautrin et à Haldat, dont les convictions royalistes sont bien connues.

L'organisation des séances ordinaires.

C'est à l'époque du Consulat et de l'Empire qu'ont été fixées les pratiques qui ont été suivies, au prix de quelques modifications de détail, pendant toute la première moitié du XIX^e siècle.

L'équipement de la salle de l'académie est rudimentaire. L'académie avait dû hériter de vieilles chaises plus ou moins mises au rebut et qu'il a fallu réparer à plusieurs reprises. Le

15 mars 1806, il faut raccommo­der deux chaises « dont les bâtons avaient été cassés lors d’une des séances de l’académie ». Le 24 mai 1808, on doit encore en raccommo­der une. Le 27 novembre, quand la société est devenue plus riche, elle peut se permettre une plus grande dépense : ce sont cette fois dix chaises qu’on donne à empailler et à raccommo­der. Elles font partie « de celles qui sont mises à l’usage de la société ». Il y a encore dans cette salle une table, ou plutôt un bureau, sur lequel les comptes rendus nous disent qu’on dépose les ouvrages reçus. Mais l’armoire, dans laquelle on range les livres et papiers appartenant à l’académie, ne se trouve pas dans son local. On paie le 8 mai 1809 un menuisier pour redresser et raffermir cette armoire, « placée dans la première salle de lecture » et il y ajoute « six grandes planches neuves et blanchies, pour servir de tablettes en supplément à ladite armoire ». Le seul luxe de cette salle de séances consiste dans sa décoration, par des gravures ou des tableaux, que l’académie possède ou qui lui sont envoyés en hommage. On encadre ainsi deux gravures d’Isabey, dont l’une le représente en barque avec sa famille, d’autres de Laurent (celui d’Epinal), un tableau de Dumont (1812) et le grand portrait de Stanislas pour lequel on fait fabriquer un cadre somptueux, qui coûte 120 francs. Après avoir été verni, il est fixé au mur de la « salle des séances ordinaires de la société », à l’aide de « crampons », qui sont fournis par le conservateur du Musée le 6 juin 1811.

Trois écritaires de faïence ont été acquises dès l’origine, ainsi qu’une urne de faïence « pour déposer les suffrages ». On y ajoute le 28 mars 1806, « cent boules pour le scrutin ». L’académie, comme on peut s’y attendre, fait une grande consommation d’encre, de papier de différents formats, de plumes et naturellement aussi de chandelles : toutes ces fournitures sont achetées de manière régulière. Mais d’autres objets sont plus spécifiques. L’éclairage est évidemment primordial. On achète le 16 germinal, de l’an XII « deux chandeliers à double girandoles d’argent haché » et le 20 août 1809 « un chandelier de cuivre avec sa bobèche » ; les 17 germinal an XII et 4 janvier 1806, deux paires de « mouchettes », avec leur plateau de fer blanc verni. Mais on ne s’occupe que tardivement de l’éclairage de « l’escalier qui conduit à la salle où l’académie tient ses séances ordinaires ». On achète à cet effet une « lanterne à réverbère », le 9 juillet 1812, que, pour des raisons inconnues, on ne met en service qu’un an et demi plus tard : c’est seulement le 2 décembre 1813, qu’on achète les mèches et l’huile de quinquets nécessaires et qu’on paie sa fixation dans l’escalier. Enfin, on achète exceptionnellement le 4 vendémiaire an XIV un « almanach de cabinet », couvrant la fin de l’année 1805 et le début de 1806 : c’était un outil indispensable au moment du retour à l’ancien calendrier !

Avec le retour au calendrier grégorien, au début de l’année 1806, l’habitude de se réunir un jour fixe de la semaine s’impose lentement : au cours de l’année 1806, les séances ont lieu souvent le samedi, mais parfois aussi le lundi ou le mardi. C’est seulement à partir de 1807 que la périodicité tend à devenir régulière : c’est le jeudi qui est le plus souvent choisi, et à partir du 27 août, toutes les séances ordinaires ont lieu le jeudi.

Une précision supplémentaire est apportée le 14 février 1811 : la société tiendra ses séances ordinaires le premier jeudi de chaque mois. Mais elle garde la possibilité de se réunir à d’autres jours de la semaine pour ses séances extraordinaires, surtout lorsque celles-ci ont pour but de préparer les séances publiques.

Nous ne connaissons pas l’heure à laquelle se réunissaient les académiciens, avant la décision prise par l’académie le jeudi 11 décembre 1811, sans doute pour lutter contre un absentéisme qui devenait inquiétant : « la société arrête que les convocations auront lieu à 4 heures depuis le mois de novembre jusqu’au 1^{er} avril inclusivement et à 5 heures depuis cette dernière époque jusqu’aux vacances ».

Le déroulement de ces séances ordinaires est étroitement codifié par le règlement. Celui du 22 août 1802 stipulait déjà dans son article 15 : « La société tient une séance générale par mois. La lecture du procès-verbal de la séance précédente est suivie des rapports des commissions et ceux-ci de la discussion des objets annoncés par le président. Ensuite on entend les ouvrages soit des membres, soit des étrangers admis à lire leurs productions ». Le nouveau règlement adopté en l’an XII confirme et complète dans son article 8 les dispositions

énoncées ci-dessus : « Chaque séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. On s'occupe ensuite et successivement de la lecture de la correspondance, de celle des rapports, de la discussion des objets proposés à la délibération de l'assemblée, et enfin de la lecture des ouvrages présentés soit par des membres ou des étrangers de la société ». Avec l'expérience des premières séances, on a donc ajouté le recensement de la correspondance reçue, comprenant beaucoup d'ouvrages divers envoyés en hommage, et tenu compte du fait qu'outre les rapports faits par des commissions, d'autres pouvaient avoir été confiés à un seul académicien spécialement désigné.

Les textes ci-dessus ne font pas allusion à une **liste de présence des académiciens**. Elle ne figure effectivement en tête des comptes rendus qu'à partir du 4 août 1804. Elle nous permet d'apprécier quelle a été l'assiduité des académiciens, qui a connu des fluctuations sensibles avec le temps. Elle a été très satisfaisante au cours des années 1805, 1806 et du premier semestre de l'année 1807. On la voit fléchir à la fin de l'année 1807, au point qu'en 1808, la situation commence à devenir inquiétante : le jeudi 9 juin, il n'y a que 8 membres en séance et l'académie « doit s'ajourner à quinzaine » ; le jeudi 14 juillet, ils ne sont plus que 7 et cette situation conduit à des observations sévères portées sur le procès-verbal : « La négligence de plusieurs membres, qui depuis longtemps ont cessé non seulement de participer à ses travaux, mais même d'assister à ses séances, a éveillé la sollicitude de l'académie et l'a déterminée à charger le bureau de lui présenter un projet de lettre circulaire à adresser à tous les membres et qui soit propre à rappeler leurs engagements à ceux qui les oublient ».

Après l'admission de deux nouveaux membres, la situation s'améliore un peu, mais le jeudi 9 février 1809, on tombe à 6 présents seulement et le déficit se maintient encore pendant toute l'année, au point que le 13 juillet, on ne peut admettre un nouveau membre, faute de quorum. Une légère amélioration se dessine à la fin de 1809, mais l'assistance reste médiocre en 1810, sans qu'il y ait de nouveau rappel. Le 20 décembre, comme la communication de Michel Berr n'a pu être lue en entier, on décide d'une séance supplémentaire le 27 décembre : elle n'a pu se tenir « faute d'un nombre suffisant de sociétaires ». En 1812, les effectifs des présents passent à nouveau par un point bas, sans que cela conduise à de nouvelles décisions.

La tenue des procès-verbaux est une question à laquelle nous avons porté toute notre attention, car elle détermine la qualité des documents sur lesquels nous pouvons étayer une histoire de l'académie. Ceux de la période qui nous intéresse ici ont été portés sur le premier registre des délibérations de la nouvelle académie, qui court du 2 thermidor en X (21 juillet 1802) au 11 décembre 1817. A l'exception de celui du 18 floréal en XII, où il me semble reconnaître l'écriture de Haldat, tous les procès-verbaux ont été transcrits par des copistes, au nombre de deux ou trois, qui écrivent d'une manière très lisible et régulière, sans aucune fantaisie. Leur écriture diffère beaucoup de celles des académiciens, qui sont beaucoup plus personnalisées. Nous pouvons supposer que ces copistes étaient des employés de la bibliothèque, percevant sans doute pour ce travail un petit complément de rémunération, comme cela s'est fait par la suite.

Aux termes du règlement, c'est au secrétaire de bureau qu'incombe la tâche d'établir le procès-verbal. Le premier de ces secrétaires a été François Nicolas. Cet ancien évêque constitutionnel possède une belle plume et ses comptes rendus sont riches et détaillés. Personne ne s'en plaint, sinon à une occasion l'abbé Vautrin, prêtre non jureur, qui ne devait pas porter Nicolas dans son cœur. Le 18 ventôse de l'an XIII (9 mars 1805), Vautrin, qui à cette date n'avait pas encore été élu président, signe a posteriori un texte où il est dit : « Après lecture du procès-verbal, dans lequel le rédacteur avait inséré quelques observations sur les ouvrages lus ou présentés à la séance, il a été remarqué qu'un procès-verbal ne devait être que l'historique de la séance, en conséquence, les observations ont été rayées ».

Malade, Nicolas est absent à partir du 9 juin 1807 et sa mort est annoncée à la séance du 6 août. « M Braconnot, l'un des plus jeunes de la société, est appelé à exercer les fonctions de secrétaire, en l'absence de M Nicolas, empêché pour cause de maladie » (PV du 23 juillet). Cela explique à coup sûr la déférence manifestée envers Haldat dans le procès-verbal du 9 juin : « Le profond silence qui a régné pendant la lecture de ce mémoire a dû prouver à M

Haldat l'intérêt qu'il inspirait et le plaisir qu'on avait à l'entendre ». Personne cette fois, n'a demandé de rayer ces observations, qui avaient pourtant un caractère très personnel !

Après Nicolas, les fonctions de secrétaire de bureau ont été exercées peu de temps par Charles Louis Mollevaut, nommé le 27 août 1807. C'est un littéraire, qui fait à son tour de longs comptes rendus. Mais sa signature disparaît des registres dès le 28 juillet 1808 et les fonctions de secrétaire de bureau sont confiées, à partir du 8 décembre 1808, à un autre littéraire, Jean Blau, qui les a tous rédigés jusqu'à la fin du registre. C'est un homme d'un grand sérieux, grand travailleur, qui signe des comptes rendus de longueur moyenne, toujours nets, mais sans développement particulier, où l'on ne trouve que l'essentiel.

Après l'adoption de son procès-verbal, l'académie procède au **dépouillement de sa correspondance**. Il s'agit principalement d'ouvrages envoyés à l'académie, et dont on signale la réception. Cette liste s'allonge au fil du temps, parce que l'académie étend peu à peu son réseau scientifique et échange de plus en plus ses publications contre celles d'autres sociétés savantes. Cette partie de la séance est plus brève lors des séances intercalaires, mais toujours très longue à la rentrée des vacances, quand les publications se sont accumulées sur son bureau.

Parmi les ouvrages reçus, dont le titre est fidèlement reproduit plus tard dans le Précis des travaux, certains, nombreux au début, mais un tiers en moyenne par la suite, font l'objet d'un rapport. On désigne donc au fur et mesure les rapporteurs, ce qui sous-entend que chaque ouvrage a pu faire l'objet d'un premier et bref commentaire. Ces rapports ne seront pas tous lus en séance : soit que le rapporteur n'ait pas eu le temps d'étudier les ouvrages, soit qu'il les ait estimés indignes d'un rapport écrit.

Certains ouvrages ou groupes d'ouvrages font l'objet d'une attention particulière : ce sont ceux qui sont accompagnés d'une lettre de candidature à l'académie. Dans ce cas, un rapport est de rigueur, et il doit émaner d'une commission de trois membres que l'académie désigne aussitôt sur la proposition du président. Font partie de cette commission des académiciens qui ont quelque compétence dans les matières que le candidat a traitées.

Il peut y avoir encore dans la correspondance des lettres traitant de sujets divers, par exemple des demandes d'abonnement à des revues ou d'échanges de publications. Elles sont traitées aussitôt. Lorsqu'il s'agit de lettres contenant des informations importantes, elles sont lues en entier. Quant à la correspondance scientifique proprement dite, elle n'est généralement pas adressée au président de l'académie, mais à un membre avec lequel le correspondant est en relations épistolaires. Dans ce cas, c'est ce dernier qui présente le texte sous la forme d'une communication, dans une autre partie de la séance.

Il y a peu de choses à dire sur **la lecture des rapports**, sinon qu'ils sont normalement suivis de votes pour les approuver. Ils sont habituellement conservés dans les archives de l'académie, sous le dossier des candidats. Mais pour des personnalités déjà bien connues, ou dont les titres n'ont pas besoin d'être examinés en détail, on peut se contenter d'un rapport oral, mentionné au procès-verbal, mais qui ne figure pas dans les archives. Quant aux discussions sur les questions diverses, évoquées par le président ou par un membre, elles ne figurent dans les procès-verbaux que si elles sont importantes et ont donné lieu à une décision.

Les communications ne doivent normalement pas dépasser quinze minutes. Elles ne sont souvent annoncées qu'à la séance précédente et il arrive parfois qu'au dernier moment elles soient décommandées. L'idéal serait dans ce cas d'avoir une liste d'attente des candidats à la lecture et de faire appel au suivant ; mais la liste n'est pas toujours remplie. Il peut y avoir normalement deux ou trois communications par séance, mais il arrive qu'il n'y en ait aucune. Lorsqu'une communication est trop longue, elle peut être segmentée en deux ou trois parties, lues dans des séances, si possible, consécutives.

Au cours de ces séances ordinaires, **les scrutins** sont extrêmement nombreux, mais beaucoup se déroulent à main levée, par exemple lorsqu'il s'agit de désigner un porte-parole, ou les membres d'une commission, ou encore les académiciens chargés de préparer la salle en vue d'une séance publique. Il en est de même des votes d'approbation des procès-verbaux ou d'inscription d'un texte au futur compte rendu de la séance. Certains votes ont tout de même

lieu au scrutin secret. Le règlement prescrit qu'on adopte au scrutin secret le choix des ouvrages devant faire partie d'une séance publique. Le scrutin secret est naturellement aussi de rigueur lorsqu'il s'agit d'élire un nouveau membre, surtout lorsqu'il s'agit d'élire des membres du bureau, bien qu'il n'y ait eu en général, au cours de cette période, qu'un seul candidat pour chaque poste. Il n'y avait guère lieu de se disputer une présidence de six mois ou même d'un an, du moment que la plupart des membres étaient assurés d'occuper ce poste à leur tour. La désignation des candidats se faisait donc dans la coulisse, le plus difficile étant parfois de les convaincre de se présenter. Quelques mentions sur les procès-verbaux nous prouvent que les votes n'étaient pas fictifs : nous apprenons par exemple que le 9 juin 1807, Plonguer est élu président « à la majorité des suffrages ». Pour mieux garantir le secret du vote, dans un petit cénacle où les écritures sont facilement reconnaissables, on décide fort logiquement, le 30 avril 1806, d'acquérir des boules blanches et noires, avec une boîte, « dont on fera désormais usage pour les scrutins d'admission des candidats ».

Pour la désignation des nouveaux membres, on doit se conformer aux dispositions très strictes du règlement de 1804, énoncées dans son article 14 : les votes doivent avoir lieu au scrutin secret, dans une assemblée qui doit réunir « plus de la moitié des membres titulaires inscrits sur le tableau de la société », avec obligation pour le candidat de réunir les suffrages de plus des deux tiers des membres présents. Mais en réalité, ces règles générales ne sont pas toujours respectées. La majorité qualifiée n'est vraiment requise que pour les candidats locaux, demandant un poste de titulaire ou susceptibles d'en occuper un par la suite. Lorsqu'il s'agit d'un savant d'une grande notoriété, ou d'un membre de l'Institut, ou d'un homme politique important, ce serait lui faire injure que de soumettre sa candidature au scrutin, avec le risque d'être obligé de l'ajourner faute de quorum.

Cependant la question de la validité de ces scrutins se pose fréquemment. Avec une trentaine de membres en exercice, il fallait plus de quinze académiciens présents pour qu'un vote puisse être considéré comme acquis. Cela retarde souvent l'admission d'excellents candidats. On essaie de s'en tirer en déduisant du nombre des membres ceux qui ne peuvent être présents pour des raisons de force majeure, mais cette question n'est pas clairement résolue.

Les deux scrutins d'admission qui ont eu lieu en 1805 se sont déroulés dans des conditions parfaitement régulières. Dans la séance du 8 juin 1805, « M le président annonce qu'on va procéder au scrutin secret pour l'admission de M Justin Lamoureux à la société. Après le dépouillement des bulletins déposés dans l'urne, il a été reconnu que M Justin Lamoureux avait obtenu l'unanimité des suffrages ; en conséquence, il a été proclamé par M le président membre de la société ». Le quorum avait été parfaitement atteint, puisque 17 membres étaient présents ce jour-là. Le 6 juillet 1805, l'élection de Michel Berr est aussi considérée comme régulière : il obtient les deux tiers des suffrages, mais il n'y a plus que 15 présents.

La question des règles d'établissement du quorum est posée de manière claire le 11 janvier 1806 par un membre dont le nom ne nous est pas indiqué. Il est dit que l'assemblée doit réunir « plus de la moitié des membres titulaires inscrits sur le tableau de la société ». Il fait remarquer à juste titre que certains membres décédés continuent de figurer sur ce tableau et qu'en outre, d'autres membres titulaires, qui ont quitté Nancy, ne devraient pas être pris en compte dans le calcul. Après un recensement exact de toutes les situations, on décide que le quorum sera atteint s'il y a au moins 15 votants.

À partir du 6 février 1806, sur la proposition de Haldat, on introduit une condition supplémentaire pour l'élection des membres titulaires : il n'y aura plus un seul, mais deux scrutins. Le premier, préparatoire, pour lequel il n'est plus question de quorum, mais seulement de majorité absolue, attribue au demandeur la qualité de « candidat » et l'autorise à faire des visites à tous les membres de l'académie. Le second scrutin, qui confère l'admission définitive, est inchangé. Cette nouvelle disposition est appliquée dès le 19 avril 1806 à Belin, professeur au lycée de Nancy qui, au premier des deux scrutins, organisé à bulletins secrets, obtient la majorité absolue des suffrages.

Les votes suivants, en faveur de Belin (12 juillet 1806), de Braconnot et de Caumont (15 janvier et 12 février 1807), puis de Serrières (12 mars et 16 avril 1807) se déroulent dans des conditions de parfaite régularité. Mais on est en droit de s'interroger sur la validité des votes qui ont été émis par la suite. Un certain laxisme semble s'être instauré. L'abbé Vautrin fait admettre comme candidat le 14 juillet 1808 l'horloger Etienne, dans une séance où 7 membres seulement sont présents ; il est élu titulaire le 28 juillet 1808, alors que 12 titulaires seulement siègent ce jour-là. On élit le même jour Simon, qui est censeur du lycée, et dont nous cherchons en vain sur les procès-verbaux la date d'admissibilité.

Une autre exception, inévitable, est faite le 10 novembre 1808, en faveur du préfet Riouffe. Alors que 12 membres seulement sont présents en séance, et qu'il n'y a pas eu de scrutin préparatoire, ni de rapport d'une commission, le président propose d'admettre le préfet du département au nombre des membres résidents. « Les ouvrages et les talents de ce magistrat, ami des lettres, étant suffisamment connus, on procède au scrutin et M Riouffe est admis à l'unanimité ».

Les élections suivantes se passent dans des conditions plus régulières. Le 13 janvier 1809, on invoque contre la candidature de Salmon l'absence de quorum, alors qu'en fait on lui reproche surtout de ne pas avoir présenté d'ouvrage ! On s'abrite sous le règlement, pour ne pas avoir à motiver un refus. Le 14 décembre 1809, l'académie accueille à nouveau Michel Berr, à son retour de Paris, à l'unanimité des 15 votants. On n'a procédé dans son cas qu'à un seul scrutin, puisqu'il avait déjà depuis 1805 la qualité d'associé correspondant. A la fin de 1810, deux nouveaux candidats se présentent : le proviseur du lycée de Nancy, l'abbé Henry et l'ingénieur des Ponts et Chaussées Jaquiné. Leurs candidatures sont annoncées le 13 décembre, elles font l'objet le 10 janvier 1811 d'un premier scrutin auquel participent 12 membres. Mais pour le vote définitif, on a réussi à mobiliser 16 votants et ce deuxième scrutin se déroule dans des conditions parfaitement conformes au règlement. Le vote par correspondance n'existe pas alors, mais le préfet semble suggérer qu'on pourrait l'établir : il envoie en effet une lettre dans laquelle il déclare que, s'il avait été présent, il aurait voté pour les deux candidats.

S'il n'y a pas lieu de faire des observations sur l'élection comme titulaire de Mathieu, qui était déjà associé correspondant, le 18 mars 1813, à l'unanimité des 15 présents, on pourrait en revanche s'interroger sur la régularité de l'élection d'Azaïs, admis à faire ses visites le 17 juin 1813 (12 présents) et reçu comme membre résident le 24 juin suivant (13 présents). Mais sans doute l'académie s'est-elle résignée à ne pas appliquer dans toute sa rigueur un règlement trop sévère qui risque de la paralyser.

L'organisation des séances publiques.

Les séances publiques sont un temps fort de l'activité académique. Elles doivent être préparées spécialement au cours de plusieurs séances, ordinaires et extraordinaires, car on est obligé en général d'y ajouter des supplémentaires. L'académie doit en effet désigner ses rapporteurs, faire appel à des candidats pour la lecture publique de leurs travaux, établir la liste des interventions, puis entendre en séance privée la lecture de tous les textes et les faire corriger au besoin, car tout ce qui est lu publiquement doit avoir été au préalable approuvé par elle. Comme tous les textes ne sont pas toujours prêts en temps voulu, on ne fixe alors la date exacte de la séance publique qu'au dernier moment : cela n'a pas de conséquence pour le choix de la salle, qui se trouve toujours libre, mais peut en avoir sur les délais de convocation des membres et d'information du public.

Mais ces pratiques n'ont été fixées que peu à peu, en tenant compte de l'expérience acquise et l'habitude de tenir les séances publiques à l'hôtel de ville n'a été prise qu'au bout de quelques années. Après avoir tenu deux séances publiques sous le Consulat, l'académie avait adopté de nouvelles règles détaillées à l'article 13 de son règlement des 13 floréal et 27 prairial de l'an XII.

L'application de ces nouvelles dispositions est faite lors de la séance publique du 2 fructidor an XII (20 août 1804). Elle a lieu cette fois dans la grande salle de l'hôtel de la mairie. Elle débute par le précis des travaux de l'année, lu par Haldat et se poursuit par six lectures, sur des sujets très variés, deux d'entre elles étant des lectures de poésies. La séance tient exactement dans l'espace de deux heures qui lui a été imparti.

L'année suivante, la séance publique a lieu à la même date du 2 fructidor (20 août 1805), à 4 heures de l'après-midi, mais cette fois dans la salle du Gouvernement. La lecture par Haldat du précis analytique des travaux de la société est suivie de cinq interventions et l'ensemble ne dépasse pas la durée de deux heures qui a été imposée.

Le 12 juillet 1806, curieusement, on pose la question de savoir s'il y aura une séance publique avant les vacances, alors que cela est imposé par le règlement. On décide qu'elle aura lieu dans la salle du Gouvernement, on fixe la date au 9 août suivant et on fait appel aux candidats qui désirent y faire des lectures. L'ordre de ces lectures est établi seulement le 28 juillet : après la lecture du compte rendu des travaux par « un des deux secrétaires », on entendra, pour la première fois, un discours de réception, celui de Belin, qui sera suivi de la réponse du président. Cinq interventions sont programmées ensuite, Haldat s'étant désisté de la sienne, sans doute parce qu'il aurait manqué de temps.

La séance publique de 1807 fait l'objet des mêmes dispositions que celle de l'année précédente (4 heures du soir dans la salle du Gouvernement), mais elle est organisée à une date plus tardive : le 20 août. Après le précis lu par Haldat, six interventions sont programmées, dont deux sont encore de Haldat : l'éloge de Willemet, le premier proclamé en public, et un mémoire sur la chaleur produite par le frottement. Au dernier moment, le 13 août, on y ajoute le discours d'admission de Caumont.

En 1808, Haldat est absent depuis la mi-juillet jusqu'en décembre. La séance publique se déroule le 1^{er} septembre et toujours dans la salle du Gouvernement. C'est Vautrin qui présente le précis annuel. Deux brefs discours de réception ont été prévus, de la part de Simon et d'Etienne, avec les réponses de Vautrin. Mais pour la suite, on a été beaucoup trop ambitieux : six autres interventions avaient été prévues ; les deux dernières, celles de Mandel et de Braconnot, ont dû être annulées.

L'année 1809 voit un changement important se produire. On décide d'avancer à mai la date de la séance publique, sans qu'aucune explication en soit donnée. Les intervenants sont invités à s'inscrire dès le 15 avril ; on décide de s'assembler le 7 mai pour adopter les ouvrages à lire et pour fixer la date exacte, choisie au 25 mai et toujours dans la salle du Gouvernement. Comme on n'avait pas pu tout entendre, une séance supplémentaire a été placée le 20 mai. Le précis des travaux, préparé en commun par Haldat et Blau, a été lu par Blau ; il a été suivi de sept autres interventions, la huitième, celle que devait faire Vautrin, ayant été annulée en raison d'une indisposition de l'orateur.

C'est à partir de 1810 seulement que la grande salle de l'hôtel de ville est devenue le lieu ordinaire des séances publiques de l'académie. La préparation en a été plus longue que les années précédentes. Les candidats orateurs sont invités à s'inscrire dès le 12 avril, et ils sont au nombre de 8. On vote le 26 avril sur les ouvrages retenus et l'ordre de leur passage. C'est une procédure qui permet de minuter assez exactement la séance : ainsi, on ne retient que la deuxième partie du discours d'Etienne, qui était trop long. La date, le lieu et l'heure (4 h ½) ne sont connus que le 10 mai, et comme on la fixe au 14 juin, il reste encore un mois pour continuer la préparation. On décide le 24 mai d'ajouter à l'aperçu des travaux de l'année un récapitulatif de ceux qui ont été faits pour la Meurthe depuis huit ans. Blau lira cette notice, tandis que Haldat fera l'éloge de membres décédés. Michel Berr prononcera son discours de réception ; il sera suivi d'une réponse du président et de cinq autres interventions. On ajoute encore le 5 juin une nouveauté par rapport aux années précédentes : l'académie discute du texte de l'annonce qui sera faite d'un prix qu'elle décernera en mai 1811. La séance a lieu finalement à la date prévue, mais malgré toutes les précautions prises, le temps manque pour entendre le dernier orateur, qui était Etienne.

Cette séance publique du 14 juin 1810, ainsi que les suivantes, ont fait l'objet d'un compte rendu dans le Journal de la Meurthe. Ce n'est pas un article de journaliste, mais une insertion, que l'académie a dû payer. Elle était nécessaire, si l'académie voulait faire savoir à un large public qu'elle organisait un concours l'année suivante, pour laquelle les ouvrages devaient avoir été déposés avant le 1^{er} avril 1811. Ce compte rendu semble avoir été rédigé par Haldat. Il n'ajoute rien par rapport aux informations déjà contenues dans les procès-verbaux manuscrits, sauf sur un point : il analyse brièvement la réponse faite par le président Mengin au récipiendaire, en soulignant que Michel Berr s'est illustré en rendant hommage à Bitaubé, bon traducteur d'Homère, et en invitant les académiciens à « célébrer l'inauguration nouvelle qu'a faite aujourd'hui la société, de l'ancienne salle, destinée à ses séances par Stanislas ». Il s'agit donc de la première séance publique tenue par l'académie dans le Salon carré depuis la Révolution, dont une des conséquences sur l'académie se trouve ainsi effacée. Cela signifie que la séance tenue en 1804 à l'hôtel de ville l'avait été dans une autre salle (sans doute celle « des Redoutes »).

La préparation de la séance publique du 20 juin 1811 s'étale sur près de deux mois, puisque la société commence le 2 mai à en composer le programme. La proclamation des prix sera incluse dans le rapport sur les travaux. Six interventions sont lues le 30 mai. On attend pour en faire le choix d'avoir entendu les deux discours de réception, qui sont lus seulement le 6 juin. A cette date, il reste encore à entendre les interventions de Braconnot, Haldat et Caumont. On a besoin encore d'une ultime séance de préparation le 13 juin. Il ne reste donc plus qu'une semaine pour imprimer et diffuser le programme de la séance, mais cela est apparemment suffisant, car personne ne s'en plaint. Le jour de la séance, ce programme est finalement écourté, puisque les deux derniers orateurs, Braconnot et Haldat, ne peuvent pas intervenir.

En 1812, on assiste à un glissement du calendrier. Les inscriptions pour la séance publique ne sont prises qu'à partir du 23 mai et elle n'est finalement organisée que le 23 juillet à 4 heures. Elle se compose de la proclamation des prix et du rapport annuel par Haldat, de l'éloge de Jadelot par Lamoureux, et des discours de Mollevaut, Caumont, Serrières et Berr. Comme on a pris soin de raccourcir l'intervention de Berr et de ne désigner que six intervenants, le programme peut être exactement respecté.

En 1813, on introduit une innovation, qui ne semble pas avoir été maintenue par la suite : une commission de révision, formée de trois membres et du bureau, est chargée d'examiner préalablement les ouvrages à lire en séance publique. Sur les cinq candidats du départ, deux doivent déclarer forfait : Michel Berr dès le 3 juin, parce qu'il n'a pas reçu les documents dont il avait besoin pour sa rédaction, Mandel qui retire son texte le 17 juin après le rapport de la commission. Du coup, on risque de manquer de matière ! Valentin est désigné pour la séance publique, tandis que Serrières, Berr et Haldat lisent encore des mémoires. La confusion paraît avoir été à son comble. On ne nous dit pas qui a parlé à la séance publique du 8 juillet ; nous apprenons seulement que ni Plonguer, ni Braconnot n'ont eu le temps d'intervenir. Nous verrons plus loin qu'Azaïs a prononcé son discours de réception ce jour-là.

En 1814 enfin, la séance publique se déroule exactement suivant les prévisions qui ont été faites, mais à une date beaucoup plus tardive, en raison des événements politiques. On commence à la préparer le jeudi 16 juin. Trois séances spéciales sont nécessaires pour en mettre au point le déroulement : elles ont lieu les 21 juin, 4 août et 11 août. Le programme choisi est de longueur raisonnable, puis qu'il comprend le précis des travaux par Haldat, les éloges de Saucerotte et de Coster et seulement quatre communications. Les procès-verbaux mentionnent pour la première fois des pratiques qui avaient certainement eu cours auparavant. Mandel, qui est conseiller municipal, est chargé de faire préparer le salon de l'hôtel de ville et deux jeunes membres, Braconnot et Caumont, sont chargés de « faire les honneurs de la séance », c'est-à-dire d'accueillir les personnalités.

On constate par ce récit que l'académie a trouvé peu à peu, d'une manière empirique, une ligne de conduite pour l'organisation de ses séances publiques. Il y a eu sans doute beaucoup d'improvisation au début et on est allé ensuite vers une préparation de plus en plus

longue et minutieuse. Nous ignorons malheureusement les raisons qui ont poussé à cette évolution, car aucun élément ne nous permet de connaître au cours de cette période si le public a été nombreux et quelles ont été ses réactions. Dans des salles dont l'acoustique laissait peut-être à désirer, nous ignorons si les candidats étaient vraiment audibles. Nous pouvons supposer que dans les votes servant à déterminer l'ordre des interventions, on devait tenir compte de ce facteur. Certains avaient sans doute plus de succès que d'autres : ceux qui lisaient des poésies étaient particulièrement appréciés, on leur réservait une bonne place. Mais le fait de classer les interventions par ordre de mérite n'était certainement pas une bonne chose : on risquait de terminer la séance sur un exposé très médiocre ou inaudible ! A moins bien entendu, de faire traîner exprès les choses en longueur, pour qu'il ne puisse plus être lu : mais ce serait peut-être supposer aux académiciens de ce temps-là trop de machiavélisme !

Les comptes financiers de l'académie nous permettent de connaître de façon très détaillée les dispositions matérielles qui ont été prises pour les séances publiques. Lors de la première, qui a lieu en hiver (1^{er} nivôse an XI), il faut éclairer non seulement la salle, avec des bougies que l'on achète spécialement, mais aussi ses « avenues », à l'aide de « douze lampions à trois sous l'un ». Une telle dépense n'est plus signalée par la suite, mais on paie globalement une somme assez élevée aux concierges du palais du Gouvernement ou de l'Hôtel de ville pour l'ornementation et le décor des salles, qui doit normalement comprendre aussi leur éclairage. Un tapissier est aussi sollicité pour fournir les fauteuils que l'on loue (ils sont au nombre de douze) et recouvrir selon les cas les murs ou la grande table autour de laquelle se trouvent les académiciens. Pour cette grande table, on utilise alternativement deux pratiques : l'une consiste à transporter une des grandes tables de la bibliothèque publique, ce qui entraîne des frais assez élevés, l'autre à la faire monter sur place, à l'aide de tréteaux, par un menuisier, pour un coût équivalent. Le 20 août 1807, on précise que la table dressée dans la salle du Gouvernement par le sieur Guichard, menuisier, était « en fer à cheval », ce qui est une indication intéressante, mais malheureusement isolée.

L'accueil du public est assuré grâce à la location de chaises. Le nombre des chaises louées nous prouve que ces séances publiques étaient fréquentées par un public nombreux : elles sont toujours au nombre de 300, sauf à la première séance du 1^{er} nivôse an XI, où l'on n'en avait prévu que 200 et en 1811, où l'on s'est contenté de 225. Ce sont des chaises qui ont été, sinon toutes, du moins presque toutes utilisées, puisque la facture est payée le lendemain de la séance et qu'on en reconduit le même nombre d'année en année. Au palais du Gouvernement, qui était un bâtiment militaire, l'académie n'était pas tenue d'assurer elle-même la sécurité de la réunion ; mais à l'hôtel de ville, elle doit rémunérer spécialement deux « agents de police », appelés aussi plus simplement « appariteurs », qui sont chargés de surveiller les portes de la salle.

Enfin, la publicité de la séance est assurée au moyen d'invitations, de programmes et d'affiches. Ces documents sont commandés en nombre variable aux imprimeurs : pour la première séance, on avait imprimé 500 « billets d'entrée » ; par la suite, on s'est contenté de 300 « programmes », le 7 fructidor an XI, et encore le 2 fructidor an XIII, mais en y ajoutant 50 « exemplaires du même programme en placards ». Les chiffres des années suivantes sont du même ordre de grandeur, sans qu'on puisse connaître les raisons de leur fluctuation. On notera qu'on a eu recours parfois à la presse, comme le montre cette indication lue dans les comptes du trésorier : « le 1^{er} juillet 1810, j'ai payé au sieur Thiébaud, rédacteur du Journal de la Meurthe, trois francs, pour l'insertion dans ledit journal d'un article relatif à la séance publique tenue le 14 juin 1810. Il s'agissait du compte rendu, paru le 24 juin, mais pour le même prix, Thiébaud avait aussi annoncé la séance, dans son numéro du 12 juin.

Les prix de l'Académie.

La Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy n'avait pas les moyens de décerner des prix, et elle ne l'a fait que d'une manière exceptionnelle, comme nous l'avons vu, pour récompenser un élève du lycée. C'est un prix qui ne lui a pas coûté très cher !

Le 24 floréal de l'an XI (14 mai 1803), on avait appris encore que le Conseil général du département délègue à l'Académie le jugement du prix qu'il avait institué en 1802 pour récompenser l'auteur du meilleur ouvrage en prose ou en vers sur la journée du 18 Brumaire. L'académie n'avait eu cette fois rien à déboursier.

Mais en 1810, alors qu'elle se réunit au Comité d'agriculture et de commerce, l'Académie devient susceptible de bénéficier d'une dotation du conseil général, qui lui permettra de distribuer des prix sur des sujets ayant un rapport avec ces matières. L'académie s'empresse de profiter de cette occasion. À la séance extraordinaire du 5 juin 1810, on débat pour savoir quels sujets seront proposés. Quatre sont présentés en concurrence, tous d'une grande actualité : sur les causes de la détérioration des chevaux en Lorraine ; sur les moyens de favoriser dans le département de la Meurthe l'introduction des mérinos ; sur l'extraction en grand du suc de betterave : sur les moyens de remédier à la cherté du bois dans le département de la Meurthe.

C'est cette dernière question qui a été retenue. Mais il faut encore l'énoncer de façon plus complète. Elle est libellée de la manière suivante : 1. quels sont les moyens de remédier à la cherté du bois dans le département de la Meurthe ? 2. quels sont les moyens d'en diminuer la consommation et d'y suppléer ? Il est décidé que le prix consistera en une médaille d'or de 300 francs, qui sera décernée à la séance publique de mai ou juin 1811. Les candidats disposent donc d'un peu moins d'un an pour se préparer, d'autant que les mémoires devront être déposés entre les mains de Haldat avant le 1^{er} avril. Comme cela se faisait dans l'ancienne académie, les mémoires ne seront identifiés qu'à l'aide d'une devise, tandis que les noms de leurs auteurs seront enfermés sous des plis cachetés. Seuls les membres résidents sont exclus du concours, ce qui veut dire que des membres associés peuvent y participer.

L'académie ne s'est pas contentée de ce libellé. Elle a ajouté un commentaire, paru dans le Journal de la Meurthe du 24 juin 1814, pour orienter les réflexions des candidats. On notera surtout qu'elle a exclu une solution toute naturelle, si l'on ne raisonne qu'en termes économiques : augmenter la production de bois en déboisant davantage, afin de faire baisser les prix grâce à une offre plus abondante. Elle a précisé en effet : il faut « que ces moyens soient également efficaces pour faire disparaître le mal présent et le prévenir pour un temps plus éloigné »

Le résultat détaillé nous est donné par le rapport lu par Haldat à la séance publique du 20 juin 1811. Quatre mémoires ont été retenus. L'un d'eux n'a fait l'objet que d'une mention honorable : il portait comme épigraphe : *Nocus segetes interficit umbra* ; un autre a reçu des éloges : il commençait par ces mots : *Messieurs, j'aurais dû sans doute*. Deux ont été déclarés dignes du prix et classés ex aequo : l'un d'eux, à tonalité plus économique, était récompensé « pour avoir su, à travers les manœuvres ténébreuses de l'agiotage, découvrir avec plus de perspicacité les causes qui ont si longtemps élevé le prix du bois au-dessus des autres denrées » ; l'autre, émanant d'un agronome, pour avoir mieux apprécié les ressources énergétiques du département et tracé les grandes lignes d'une politique à suivre.

Haldat s'arrête à cet endroit. C'est le président Riouffe, qui est seul habilité à ouvrir les enveloppes et à proclamer les noms de deux lauréats : Bertier, propriétaire à Roville et Letemple, ancien chef de bureau à la préfecture de la Meurthe. Nous donnerons plus loin l'analyse de ces deux mémoires. Il est à noter que le résultat de ce concours a fait l'objet d'une publicité nationale : on le trouve en détail dans le *Journal des arts, de la littérature et du commerce* du 5 et du 30 juillet 1811.

En même temps qu'il rend compte des résultats du concours ouvert en 1810, le Précis des années 1811-1812 annonce l'ouverture d'un nouveau concours. Il ne portera pas sur une question intéressant le commerce ou l'industrie, mais sur l'éloge de Lorrains fameux dans l'histoire. « Maintenant que les faits ont reçu tous les éclaircissements dont ils étaient susceptibles, que des changements politiques ont fondu notre histoire dans celle du peuple français ; que pouvait faire la Société qui fût en même temps plus conforme aux vues de nos prédécesseurs, mieux adapté aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, que de proposer à l'émulation des savants et des littérateurs l'éloge des hommes illustres dans notre

pays par l'éminence des talents ou des vertus ? » Le sujet proposé est maintenant l'éloge de dom Calmet et l'académie brosse à grands traits le programme du mémoire qu'elle attend : « La Société attend sur ce respectable prélat un morceau de littérature et de critique, où, sans omettre les détails intéressants sur son caractère plein de douceur et de bonté, sur ses vertus austères sans âpreté, sur son savoir profond, exempt de morgue et de pédanterie, on s'attache particulièrement à apprécier le mérite de ses nombreux ouvrages, et surtout de ses immenses recherches sur l'histoire de notre pays, que la destruction des pièces originales rend de plus en plus précieuses ». Initialement prévu pour le 1^{er} juin 1813, le concours sur dom Calmet est prorogé jusqu'au 1^{er} mai 1814. Cette décision a été prise le 1^{er} juillet 1813, compte tenu du fait que « l'éloge de dom Calmet ouvre une vaste carrière, et sachant que plusieurs personnes y travaillent ».

Comme l'académie a décidé de faire alterner un sujet d'intérêt économique et agricole avec un sujet culturel, elle propose en même temps pour le 1^{er} mai 1814 de couronner un travail sur un sujet phytosanitaire : « Faire connaître les insectes destructeurs, qui depuis plusieurs années ravagent nos arbres fruitiers dans le moment de la floraison, et indiquer les moyens propres à les détruire ».

Les publications de l'académie.

Les sociétés savantes du XIX^e siècle produisent généralement deux sortes de publications : des volumes de Mémoires, reproduisant in extenso le texte des travaux de leurs membres ; des Comptes rendus de séances, qui résument dans un ordre chronologique leurs délibérations successives. Le Précis analytique des travaux que publie la Société des sciences, lettres et arts de Nancy ne correspond à aucune de ces deux catégories.

C'est un ouvrage qui présente de manière synthétique et ordonnée d'une manière logique, et non chronologique, l'essentiel des travaux de l'académie pendant une période donnée. Sauf quelques exceptions, pour la poésie notamment, les textes ne sont pas édités en entier, mais sous la forme de résumés, dans lesquels des citations plus ou moins longues sont intercalées. Dans la façon dont ces textes sont choisis, découpés, abrégés pour former un florilège, analysés ou commentés, on devine que l'auteur du Précis porte un jugement de valeur sur les productions de l'académie, dont il cherche à retenir le meilleur et le plus original. En outre, le Précis ne présente pas uniquement des textes qui ont été lus au cours d'une séance : il peut aussi en théorie reproduire des textes envoyés à l'académie ou publiés par ses membres en dehors d'elle.

Cette formule a été mise au point presque dès le début de l'académie reconstituée. Pourtant, le règlement de la Société libre des sciences, lettres et arts de Nancy, adopté dans la séance du 4 fructidor an X, ne prévoyait pas de publication périodique. Mais au cours de la séance publique du 1^{er} nivôse an XI (22 décembre 1802), le citoyen Haldat, en tant que secrétaire, lit un *Rapport sur l'établissement, la correspondance et les travaux de la Société*. Il est décidé à la suite de cette séance que ce rapport sera imprimé aux frais des académiciens : chacun d'eux versera un franc et en recevra deux exemplaires. Les listes des membres honoraires, titulaires et associés correspondants, seront imprimées à la suite. C'est évidemment un excellent moyen de faire connaître la société : ce rapport est adressé à de hautes personnalités dont on désire la protection et il sert de monnaie d'échanges avec d'autres sociétés savantes.

Après la séance publique du 7 fructidor an XI (25 août 1803), la question est remise à l'ordre du jour. Un membre, dont le nom ne nous est pas cité, propose d'imprimer, à la suite du compte rendu d'activités, des extraits des ouvrages « qui en sont susceptibles ». L'imprimeur Vigneulle accepte de payer les frais de l'impression, si l'académie souscrit un nombre suffisant d'ouvrages. Elle en commande 60, qui devront être envoyés aux associés correspondants ; on suppose que les membres titulaires se sont procurés directement leurs exemplaires chez l'imprimeur. On a ajouté au rapport sur l'activité de l'année écoulée les listes des « ouvrages présentés à la société par ses membres », des ouvrages qu'elle a reçus de

l'extérieur, en classant à part ceux qui proviennent d'autres sociétés savantes, et enfin, une nouvelle liste des membres, mise à jour. Le nombre de pages est au total de 39.

Lorsqu'un nouveau règlement est adopté, les 13 floréal et 27 prairial an XII, il ne fait, pas plus que le précédent, allusion à des publications imprimées. Les rédacteurs de ce règlement ont certainement senti qu'elles ne pourraient pas avoir un caractère obligatoire et régulier. Le manque de fonds pour les financer ou l'absence de matière pour les remplir pouvait justifier leur abstention. Faisant preuve d'une prudence très légitime, l'académie ne voulait donc pas s'engager à l'avance.

Mais cette année-là, Haldat présente à ses confrères, le 16 thermidor an XII (4 août 1804) la notice des travaux de l'académie, qui doit être lue à la prochaine séance publique. La publication se fait cette fois sous la forme d'un *Précis analytique des travaux* de la société, qui contient 32 pages. Les pièces qui ont été lues à la séance publique sont marquées d'un astérisque ; la brochure se termine par la liste des dix-neuf ouvrages adressés à l'académie.

La décision de publier le Précis de l'an XIII est prise au cours de la séance du 17 messidor an XIII (6 juillet 1805). M Haldat est chargé de sa rédaction et on en fera éditer un nombre suffisant pour que chaque membre, titulaire ou correspondant, puisse en recevoir « au moins un exemplaire ». Il s'est un peu étoffé par rapport aux précédents, puisqu'il compte 48 pages.

Le terme de Précis des travaux recouvre en fait deux choses distinctes ; la publication annuelle de l'académie et le rapport de Haldat, qui en constitue la partie principale, mais non la totalité. À la séance publique du 9 août 1805, nous apprenons que Haldat, l'un des secrétaires « lit pour commencer le précis analytique des travaux de la société pendant la présente année ». Trois intervenants lui succèdent. La séance a duré au total deux heures. On ne sait pas de quel temps Haldat a disposé, sans doute une demi-heure ou un peu plus. Il n'a pas pu tout lire. Le texte imprimé, qui contient 59 pages, est certainement plus riche que celui qui a été lu en séance. D'ailleurs, il n'a été disponible qu'en fin d'année : c'est seulement le 15 janvier 1807 qu'on apprend que le conseil d'agriculture, arts et commerce du département de la Meurthe vient de remercier l'académie, pour l'envoi qui lui en a été fait.

Le 23 juillet 1807, au cours de la séance où l'on prend les dispositions pour la séance publique qui aura lieu le 20 août, l'académie décide qu'il y aura encore un Précis, distribué « à tous les membres résidants ou non résidants et aux principales sociétés littéraires de France et des pays réunis ». Il contiendra l'éloge de Rémi Willemet par Haldat, qui est une fois encore chargé de la rédaction de tout le Précis. Le nombre total des pages est de 67. On y a ajouté pour la première fois, de la page 56 à la page 60, une analyse des ouvrages publiés par les membres de la société en dehors d'elle. Un conte en vers, imité de Montesquieu, *Céphise et l'amour*, de Charles Louis Mollevaut, occupe les pages 60 à 64. L'ouvrage se termine par la liste des 30 envois d'ouvrages reçus par la société, en mentionnant ceux pour lesquels un rapport a été fait (pages 65-67).

En 1808, la périodicité annuelle des publications se trouve rompue. Le Précis des travaux suivant n'est publié qu'en août 1809, et il porte la date de 1808-1809. Nous connaissons la date de sa publication parce que le 30 août 1809, l'académie a décidé qu'elle enverrait à Gergonne et à l'académie du Gard « un exemplaire du Précis qu'elle vient de publier ». Pourquoi ce décalage ? La principale raison en est sans doute l'absence de Haldat à la fin de juillet, pendant tout le mois d'août et à la séance publique du 1^{er} septembre 1808. C'est Vautrin qui lit à sa place la notice sur les travaux de la société, dont il dépose le texte sur le bureau, à la rentrée du 10 novembre. L'explication donnée pour réunir l'activité de deux années dans un même rapport est la décision prise d'avancer la date de la séance publique : « la société s'étant déterminée à transférer en mai l'époque de sa séance, le Précis actuel comprendra l'analyse de ceux dont elle s'est occupée pendant dix-huit mois ». On ne sait pas qui en est l'auteur ; peut-être y en a-t-il eu plusieurs : Vautrin, Haldat et Blau, qui avait été élu secrétaire le 8 décembre 1808. Il contient à la fin, à partir de la page 59, plusieurs pièces de poésies. On cite page 54 les ouvrages publiés par les membres de la société (11 titres), puis de la page 65 à 69 la liste de plus en plus longue chaque année des ouvrages adressés à la société

(53 titres). L'ouvrage se termine par une liste remise à jour des membres de la société, dans laquelle on donne les adresses des membres résidants (p 70-75).

On peut croire que la périodicité annuelle va reprendre en 1810. Un nouveau Précis, long de 97 pages, couvre l'année 1810, et il porte la date de mai 1811. La séance publique avait eu lieu le 14 juin 1810. Le texte du précis des travaux avait été adopté dans la séance extraordinaire du 5 juin, ainsi que les éloges des membres décédés. Mais la publication traîne en longueur. C'est seulement le 10 janvier 1811 que la société décide qu'il sera publié « dans les formes ordinaires ». Mais son élaboration demande beaucoup de temps. C'est seulement le 13 juin 1811 que Haldat peut annoncer en séance la terminaison de travail relatif à la publication du Précis des travaux de la société en 1810 et l'impression de cet ouvrage, qui a 97 pages. Nous ne connaissons pas les raisons exactes du retard qui a été pris, mais il est possible qu'il soit en rapport avec des problèmes personnels, sans doute familiaux, qu'a connus Haldat. Le 12 décembre 1811, il remercie la société de l'intérêt qu'elle bien voulu prendre à sa « triste situation ».

Le Précis analytique suivant couvre les années 1811 et 1812, il a été publié en 1813 et contient 164 pages. Le texte de ce Précis est maintenant sans rapport avec les précis qui ont été lus en séance les 20 juin 1811, 23 juillet 1812 et 8 juillet 1813. C'est forcément un texte différent, qui en fait la synthèse. C'est seulement le 5 août 1813 qu'on décide que le Précis analytique de 1811-1812 sera imprimé à 400 exemplaires. C'est un ouvrage de 164 pages, où sont mentionnés à la fin : les pertes et acquisitions faites par la société (p146-147), les ouvrages publiés par les membres résidants (p 147-154), les ouvrages adressés à la société et qui sont au nombre de 82 (p 155-164).

L'académie n'a pas été en mesure de produire un nouveau Précis des travaux avant la fin de l'Empire : le suivant, qui couvre les années 1813 à 1815, n'a été disponible qu'en 1817 !

En conclusion, on est passé d'une publication annuelle à une publication pluriannuelle, sans que la raison nous en soit donnée clairement. Peut-être cela s'est-il fait simplement sans volonté délibérée, par un enchaînement de circonstances. Il n'est pas sûr que la motivation ait été financière : des volumes pluriannuels plus épais ne devaient sans doute pas coûter moins cher que des volumes annuels plus minces. S'il y avait une économie, c'était peut-être dans la diffusion à l'extérieur : on constate d'ailleurs que la pluriannualité coïncide avec une augmentation du tirage. En outre, elle permettait d'offrir un volume plus complet, plus varié, comparable à ceux que l'académie recevait à la même époque d'autres sociétés savantes. Elle va de pair avec une intensification des échanges. Enfin, il faudrait pouvoir faire la part du manque de disponibilité des académiciens. Haldat, qui reste encore à cette époque le maître d'œuvre des Précis, ne semble pas avoir disposé de soutiens autres qu'occasionnels pour les rédiger. La nouvelle formule lui permettait peut-être de mieux concilier les tâches très nombreuses et très diverses qui étaient les siennes.

Les finances de l'académie.

Nous possédons dans les archives de l'académie le registre des recettes et des dépenses, tenu par le trésorier jusqu'en 1814. Les exercices, qui devaient être annuels, se succèdent en fait à des intervalles très irréguliers. A la fin de chaque exercice, une commission nommée par l'académie, et dont fait partie son président, entérine les comptes sans faire de commentaire particulier. Nous disposons aussi des procès-verbaux des séances, dans lesquels on trouve l'énoncé de quelques mesures financières et la situation de caisse établie au 1^{er} janvier de chaque année. La période que nous étudions ici correspond à la gestion de Fachot, comme trésorier archiviste.

L'article 18 du nouveau règlement, adopté le 16 juin 1804, énonce parfaitement la façon dont les finances de l'académie sont gérées au cours de ces premières années : « La société fixe ses dépenses ordinaires sur le compte qui lui en est rendu chaque six mois ; et ses

dépenses extraordinaires par des délibérations particulières et expresses. Elle pourvoit aux moyens d'y subvenir par une contribution répartie également sur chacun de ses membres ».

Lorsqu'on examine à nouveau les comptes du trésorier, le 6 juillet 1805, le rapporteur Jean Blau déclare que les comptes sont exacts et que « les fonds de la société avaient été économiquement administrés et utilement employés, mais qu'ils étaient entièrement épuisés ». On décide alors qu'une nouvelle levée de fonds est nécessaire et le président propose une contribution de 12 francs, qui est adoptée. La même somme de 12 francs par membre titulaire est votée à nouveau le 7 juin 1806, lorsque Fachot dépose ses comptes, qui sont adoptés à la séance suivante, sur le rapport de Mandel. Il renouvelle l'opération le 22 novembre 1806, avec un peu d'anticipation, mais c'est parce que la caisse est vide ; la contribution semestrielle de 12 francs est aussitôt reconduite.

Le budget très serré de l'académie lui permet donc tout juste de subvenir à ses dépenses courantes. Si elle désire décerner des prix, comme le voudrait la tradition de toutes les anciennes académies, elle doit faire appel soit au mécénat, soit à des subventions publiques. C'est ce qui explique l'initiative prise lors de sa présidence par Coster, qui en rend compte de la manière suivante dans la séance du 12 juillet 1806 : « M le président rend compte à l'assemblée des démarches qu'il a bien voulu faire près de quelques membres du Conseil général du département pour en obtenir des fonds qui seraient employés en une distribution des prix, afin d'encourager les talents ». La réponse qu'il a reçue n'était pas entièrement négative : certes, pour l'année en cours, on ne pouvait pas accepter cette demande trop tardive, mais on promettait de la prendre en considération, donc d'en débattre l'année suivante.

Il n'y a eu de compte rendu financier ni en 1807, ni en 1808, et il faut attendre le 13 juillet 1809 pour trouver le suivant. Cela n'a pas empêché l'académie de procéder à une levée de fonds intermédiaire le 27 août 1807. Mais la remise en ordre a certainement demandé un peu de temps : les deux commissaires aux comptes désignés le 8 juin 1809 par l'académie n'ont rendu leur rapport que le 13 juillet.

Au cours de toute la période pendant laquelle l'académie a vécu des cotisations de ses membres, elle a procédé à neuf levées de fonds, dans les conditions que le registre de Fachot nous fait bien connaître. La première contribution, fixée à 12 livres, en l'an X, a été payée par 37 membres (dont au moins un membre d'honneur, puisqu'il n'y avait que 36 titulaires) et a rapporté 444 livres. Pour la seconde contribution, en l'an XI, on ne trouve plus que 33 cotisants et le total se monte à 396. En l'an XII, le 14 frimaire, les cotisants ne sont plus que 27, ce qui résulte, en l'expliquant sans doute pour partie, de la réduction du nombre des titulaires de 36 à 32 : on a supprimé ceux qui étaient partis et ne donnaient plus signe de vie. 29 membres ont payé la quatrième contribution, du 17 messidor an XIII, ce qui a produit 348 livres. La cinquième, du 11 juin 1806, a été payée par 27 membres. Lors de la sixième contribution, 30 membres ont versé leur quote-part, et le trésorier a même reçu de l'un d'entre eux avec retard la cotisation pour la cinquième ! Compte tenu de la négligence constatée dans la reddition des comptes, il ne faut pas s'étonner de ne trouver que 23 cotisants le 27 août 1807. Lors de la huitième contribution, en date du 8 juin 1809, 28 membres ont donné chacun 12 livres et lors de la neuvième et dernière, le 12 avril 1810, ils étaient encore 24.

Il s'agissait bien entendu d'une contribution « volontaire », et aucune sanction n'était envisagée contre ceux qui n'auraient pas pu ou pas voulu payer. Il y avait aussi quelques accommodements particuliers : certains académiciens, comme Haldat, secrétaire de correspondance, pouvaient être dispensés de payer la totalité de la cotisation, car on déduisait les frais qu'ils avaient engagés, notamment pour retirer les lettres que l'académie recevait en port dû, ou pour expédier ses publications. D'une manière générale, cependant, l'érosion presque continue des contributions versées renforce l'idée d'une désaffection d'un certain nombre de membres au cours des années de l'Empire. Elle explique aussi l'effort qui a été fait, dès 1808, pour trouver des ressources extérieures.

Nous sommes au temps du franc germinal. Et pourtant, Fachot continue d'établir sa comptabilité en livres et en deniers. Cela peut nous surprendre ; mais les académiciens

n'avaient dans leurs poches que des monnaies anciennes, qui continuaient à avoir cours. On s'en aperçoit le jour où ils acquittent leur contribution avec des écus : ceux-ci correspondent bien à 12 livres, mais cela ne fait pas tout à fait 12 francs !

Dans quelle mesure les comptes de Fachot étaient-ils aussi sincères que ce qu'attestent les commissaires aux comptes ? L'académie certes ne payait qu'avec l'argent de sa trésorerie, mais elle engageait aussi des dépenses qu'elle savait ne pas pouvoir payer dans l'immédiat. Les gages de ses agents, par exemple, étaient payés à trimestre échu, et ceux du quatrième trimestre, ou du deuxième semestre, au début de l'année suivante.

Elle reste toujours aussi démunie, et cherche des fonds dans toutes les directions. Lorsque le 18 mars 1808, un membre demande la création d'un prix de science ou de littérature, aux frais de l'académie, Mandel suggère un moyen de le financer : il est chargé de faire une démarche auprès du conseil municipal, pour demander « les fonds de l'ancienne académie de Nancy », qui ont été confisqués sous la Révolution. Le conseil l'a transmise, avec avis favorable, au Ministre de l'Intérieur, sans la décision duquel aucune somme extraordinaire ne peut être inscrite au budget municipal. Il faut attendre le 8 juin 1809 pour trouver dans les procès-verbaux cette nouvelle mention : « Les comptes de M Fachot sont apurés, le trésorier est autorisé à faire une nouvelle levée de fonds ».

Les démarches apparemment inutiles que la société a faites auprès du Conseil général du département et du Conseil municipal de Nancy n'ont pas été entièrement vaines. L'idée a été exprimée par le nouveau préfet que l'on pourrait fusionner l'Académie avec le Conseil d'agriculture, ce qui lui donnerait vocation à percevoir les subventions attribuées jusqu'ici à cet organisme. L'Académie en délibère le 22 juin 1809 et la fusion est effective au début de l'année 1810. Un prix est créé, pour lequel on demande le 24 mai 1810 au préfet de bien vouloir faire verser les fonds nécessaires dans la caisse de la société.

L'argent des prix n'a évidemment pas vocation à être utilisé pour les dépenses habituelles de la société. Celles-ci sont examinées encore le 12 avril 1810, alors qu'il ne reste plus en caisse que 2,30 francs, puis le 8 août 1811, où l'excédent des recettes sur les dépenses se monte encore à 8,40 francs. On décide qu'un nouvel appel de fonds sera fait lors de la rentrée de la société académique.

Les procès-verbaux ne contiennent plus de mention de compte financier jusqu'à la mort de Fachot, annoncée le 21 juin 1814. M de Caumont, qui est son neveu, « est invité à rendre compte des deniers de l'académie dont celui-ci était le trésorier ». Nous ne savons pas si les documents comptables conservés dans les archives de l'académie à partir de 1810 ont été établis par Fachot lui-même, ou s'ils ont été reconstitués par ses successeurs. Ils sont écrits de la main du secrétaire adjoint, Châtelain et la signature de Fachot n'y a pas été apposée. Le compte de 1814 porte la signature de Haldat.

L'exercice 1810 est divisé en deux semestres. Seul le montant des dépenses est donné : 520,20 francs, qui se répartissent en 290,50 pour le premier semestre et 229,70 pour le second. Ces dépenses figurent sous trois rubriques. Les dépenses de personnel se montent à 400 francs : 300 francs à Châtelain, secrétaire « adjoint » de l'académie (nous disons aujourd'hui secrétaire « administratif ») et 100 francs au garçon de salle, qui est toujours Pêcheur. L'écart entre les deux chiffres traduit à la fois le travail demandé à chacun et la différence de leur statut social : le premier perçoit un « traitement » et le second des « gages ». En outre, pour Prêcheur, il ne s'agit que d'un complément de salaire, puisque sa fonction principale est d'être concierge. Les dépenses d'abonnement se montent à 45 francs, qui se répartissent entre le *Journal de la Meurthe* (24) et le *Journal de littérature étrangère* (21). Les autres dépenses sont relatives à la tenue des séances : papier, encre, chandelles pour les séances ordinaires, impression de programmes, décoration de la salle, location de 300 chaises pour la séance publique du 14 juin, sans oublier les 3 francs donnés à l'agent de police en service ce jour-là. Les recettes ne sont pas mises en regard des dépenses. Fachot tenait sans doute la comptabilité du versement des cotisations par ses confrères, mais ne la rendait pas publique. On notera qu'il n'y a dans ces comptes aucune dépense relative à l'impression du *Précis des travaux*.

Le document de 1811 se présente à peu près sur le même modèle. Les dépenses sont un peu plus élevées : 564,30 francs. On a pourtant réduit à 225 le nombre de chaises de la séance publique et supprimé l'abonnement au *Journal de littérature étrangère*. Mais on a acheté 3 stères de bois en rondins à 27 francs, on a remboursé à Haldat 30,35 francs de frais de port de lettres et de paquets et on a payé 6 francs au lieu de 3 à l'agent de police qui a surveillé la séance publique.

L'année 1812 voit une brusque inflation des dépenses. Elle tient surtout à la réception par l'Académie du portrait de Stanislas, envoyé de Paris par le peintre Laurent pour 9 francs de frais de port, et pour lequel il a fallu payer un grand cadre doré, qui a coûté 121,60 francs ; et à des dépenses d'aménagement de la salle ordinaire : réparation d'une horloge astronomique pour 60 francs, acquisition d'un réverbère et rempaillage de neuf chaises. Pour la séance solennelle, on a loué à nouveau 300 chaises. L'Académie a dépensé au total cette année-là 696,75 francs, toujours sans compter l'impression de son Précis¹.

En 1813, les dépenses sont, en apparence comprimées : 424,60 francs. Elles se limitent aux rémunérations du personnel permanent et à l'abonnement au *Journal de la Meurthe*. On se demande qui a payé les frais de la séance publique du 8 juillet 1813 ; mais comme elle était présidée par Lallemand, qui était maire de Nancy, on peut supposer que c'est la commune qui l'a prise à sa charge.

Les relations de l'Académie avec les pouvoirs publics.

Lorsque l'ancien évêque constitutionnel François Nicolas avait été désigné pour prononcer, le 7 septembre 1804 un discours pour l'ouverture du concours de l'école polytechnique, pour lequel les examinateurs parisiens venaient interroger sur place les candidats provinciaux, il avait tenu, en s'adressant à Napoléon Bonaparte, un langage qui avait certainement plu aux autorités officielles : il y avait allié le tutoiement hérité de sans-culottes aux accents de la plus chaude adulation monarchique².

Mais le 7 septembre 1805, lorsqu'on a lu une lettre du préfet demandant à nouveau à l'académie de charger un de ses membres de prononcer un discours à l'occasion du concours d'accès à l'Ecole Polytechnique, l'académie, qui était alors présidée par l'abbé Vautrin, a fait à l'unanimité une réponse négative.

On peut s'étonner d'un tel refus. Il montre certainement que les rapports entre l'académie et le préfet s'étaient sérieusement dégradés. Ils avaient été bons, nous l'avons vu, au moment de la refondation de l'académie. Par la suite, il semble qu'ils soient restés sur un plan strictement administratif. Le préfet aurait pu avoir l'occasion d'être associé de près aux travaux académiques. Lorsqu'en avril 1804, l'académie décide de supprimer la catégorie des membres honoraires, dont le préfet fait partie, elle prend la précaution de les rencontrer individuellement. Le 3 mai 1804, nous apprenons que le président et le secrétaire iront leur demander s'ils souhaitent figurer désormais comme membres titulaires. Les réponses ne sont que partiellement positives. Le 16 juin, on nous annonce que la réponse du préfet a été négative : il ne souhaite pas siéger à l'académie.

Vers la même époque, l'académicien Louis Valentin, qui s'était fait à Nancy l'apôtre de la vaccination contre la petite vérole, se montre très déçu par l'attitude du préfet, qui n'a pas suivi ses recommandations et qui lui coupe l'herbe sous le pied. Il se plaint le 6 avril 1804 que le préfet ait pris un arrêté « qui paraît remplir, en partie, le but qu'on s'était proposé ». Marquis a adressé aux maires de toutes les communes une instruction leur annonçant que le premier samedi de chaque mois, dans le local situé au-dessus de la salle des spectacles, on vaccinera tous ceux qui se présenteront ». Il a choisi pour cela de faire confiance à la Société

¹ On peut supposer que les académiciens souscrivaient eux-mêmes à un certain nombre d'exemplaires, et que l'imprimeur ne faisait rien payer à l'académie, comme cela est dit lors de l'accord avec Vigneulle en 1803.

² « Parcours donc ta brillante carrière et continue tes glorieux travaux ; tu en as trouvé la première récompense dans l'amour des Français, la postérité t'en promet une seconde, qui n'aura d'autres bornes que celle de l'univers, d'autre durée que celle des siècles...Puisse la France, sous ton règne, offrir au monde entier le spectacle de la puissance réunie à la vertu ».

de médecine de Nancy plutôt qu'à l'académie. Valentin avait envisagé avec ses confrères un bureau de vaccination, dont l'ouverture aurait été plus fréquente : avec une périodicité mensuelle, il s'écoulera, dit-il, un trop long délai entre les jours de vaccination et cela nuira à la bonne conservation du vaccin. Ecœuré par ce refus et par la jalousie de certains de ses confrères médecins, Valentin annonce le 7 septembre 1804 qu'il quitte Nancy pour plusieurs années et va s'établir à Marseille.

Le refroidissement des rapports entre le préfet Marquis, qui est un ancien conventionnel et la société académique, est particulièrement sensible, lorsque le nouveau préfet de la Moselle, Vaublanc pose sa candidature à l'académie. Il est élu à l'unanimité le 22 novembre 1806. Il est évidemment anormal que le préfet de la Moselle soit associé à l'académie, alors que celui de la Meurthe n'en est pas membre. Mais le profil du comte de Vaublanc est bien différent de celui de Marquis. Ancien député à l'assemblée Législative, proche des Girondins, il a certes siégé au Conseil des Cinq Cents, mais a été proscrit après le 18 fructidor de l'an V, comme réactionnaire. Il est resté en fait royaliste, comme le montrera en 1814 son ralliement immédiat à Louis XVIII, qu'il suivra en exil et sa nomination comme ministre de l'Intérieur en septembre 1815.

Le 8 décembre 1808, le Président, qui est Vautrin, rend compte de la démarche qu'il s'est empressé de faire, avec les secrétaires et trois membres de la société auprès du nouveau préfet du département, successeur de Marquis, « pour rendre à ce magistrat ce qui lui est dû et obtenir sa bienveillance en faveur de la société ». Cette démarche est couronnée de succès : le préfet Riouffe s'est montré très intéressé par l'académie et il est aussitôt accepté comme membre titulaire, au terme d'une procédure simplifiée à l'extrême, puisque, nous dit-on, « ses ouvrages, ses talents et son amour des lettres sont suffisamment connus de tous ».

D'ordinaire, avant d'accomplir une telle démarche, on exprime ses regrets du départ du précédent titulaire, on va parfois en délégation le remercier de son action. Mais ici, rien de tel ne figure dans les procès-verbaux de l'académie. Le départ de Marquis n'est même pas mentionné. Cela prouve à quel point les rapports de l'académie avec lui étaient devenus difficiles. Peut-être lui en veut-on de ne pas avoir assez soutenu l'académie dans ses demandes de subvention.

Contrairement à Marquis, Honoré Riouffe est un modéré. Il a été arrêté et emprisonné comme Girondin en 1793 ; il s'est rallié à Napoléon, qui l'a fait baron d'Empire. Mais les académiciens de Nancy apprécient surtout qu'il ait l'esprit académique. Lorsqu'il était en poste à Dijon, comme préfet de la Côte d'Or, il a accepté de siéger comme membre résident de l'académie de Dijon. « Il y a longtemps que comme particulier, écrivait-il alors, j'ai appris à estimer et à chérir cette classe précieuse de la société qui, loin des spéculations de l'intérêt ou de l'ambition, se livre tout entière au perfectionnement de l'esprit humain ».³

Les conséquences de ce réchauffement des rapports avec la préfecture ne tardent pas à se manifester. Dès le 9 février 1809, on annonce en séance que le préfet a ordonné la remise à la société académique de tous les effets qui appartenaient à l'ancienne académie et qui restaient en dépôt à la bibliothèque municipale. En juin 1809, le préfet trouve une solution élégante pour permettre à l'académie de percevoir des subventions du conseil général : elle consiste à la fusionner avec le conseil d'agriculture. L'académie accepte, à condition de ne changer que le moins possible son règlement. Le 30 août 1809, Maffioli, qui préside l'académie, rend compte de la visite qu'il a rendue au préfet avec une petite délégation. Il souligne l'accueil obligeant qu'il a reçu et les dispositions favorables que le préfet a montrées pour la réunion de la société d'agriculture à l'académie. Cela se traduit en 1810 par l'attribution d'une subvention, qui permettra à l'académie de décerner des prix.

En contrepartie, le préfet n'hésite pas à faire appel aux académiciens pour des enquêtes qui relèvent de leur compétence. Le 12 juillet 1810, il leur communique, en sollicitant leur concours pour y répondre, une lettre du Ministre de l'Intérieur qui demande des renseignements sur l'état dans lequel se trouve le patrimoine historique du département de

³ Martine CHAUNEY-BOUILLOT, *Mémoires de la société des sciences, arts et belles-lettres de Dijon* (2003-2004), p. 244-245.

la Meurthe : églises, châteaux, abbayes, ainsi que tous les monuments d'architecture, de peinture et de sculpture. Après une enquête approfondie, la commission que l'académie a chargée de ce travail remet sa réponse le 7 mars 1811.

Mais les bonnes dispositions du préfet Riouffe vont encore plus loin, puisqu'il accepte d'être élu président de l'académie, pour une période d'un an, le 15 novembre 1810. Il inaugure cette présidence en venant effectivement siéger à la séance du 13 décembre 1810 et fait encore à l'académie l'honneur de présider sa séance publique le 20 juin 1811. Il y fait une réponse aux récipiendaires, « avec autant d'esprit que de délicatesse », nous dit le compte rendu. Sa présidence se termine très normalement le 12 décembre 1811.

Cette lune de miel entre l'académie et les pouvoirs publics s'étend aussi aux autorités municipales. Le maire de Nancy, Lallemand, qui est un fonctionnaire public, auxiliaire du préfet, est élu à son tour président de l'académie le 20 août 1812.

Après la mort de Riouffe et avec la première Restauration et les Cent-Jours s'ouvre une période d'instabilité à la préfecture de la Meurthe qui ne sera pas favorable aux contacts entre l'académie et les pouvoirs publics, qui ne seront renoués que plus tard.

Le mode de recrutement des nouveaux académiciens.

Le règlement de 1804 fixait, nous l'avons vu, des règles très précises pour le recrutement des nouveaux académiciens et nous avons noté comment l'académie avait pu jongler avec l'obligation de quorum qui lui était imposée pour les scrutins. Mais il était muet sur l'essentiel : tous les candidats n'étaient pas à égalité ; si certains étaient bien connus des académiciens, en raison des relations qu'ils avaient depuis longtemps avec la plupart d'entre eux ou des fonctions publiques très en vue qu'ils occupaient, d'autres étaient pour presque tous de parfaits inconnus ; quel parcours initiatique allait-on leur imposer ?

Deux candidats, professeurs au lycée de Nancy, se sont présentés en même temps en 1806. L'un d'eux, Gueneau d'Aumont, est suffisamment recommandé par son poste de professeur de la classe de mathématiques spéciales, et il passe l'examen sans coup férir. L'autre, Belin, peut sembler plus discutable, car il n'est que professeur d'une classe de grammaire et ne s'adresse qu'à de très jeunes élèves. L'académie demande à être mieux informée. C'est pour lui que l'on inaugure la procédure du double vote : une admissibilité suivie d'une admission. Sa candidature fait l'objet d'un premier vote favorable le 19 avril 1806. Mais ce scrutin a été précédé d'une audition, que le candidat avait demandée lui-même. Il écrivait en effet ce même jour, dans sa lettre au président : « Quoique la Société que vous avez l'honneur de présider et dans laquelle je désire vivement d'être admis n'ait pas exigé que ma présentation fût précédée d'aucune épreuve littéraire, oserais-je vous prier de soumettre à la Société le désir que j'ai de lui faire lecture d'une traduction du Plaidoyer de Cicéron pour Ligarius, à laquelle j'ai consacré le peu de moments que me laissent mes nombreuses occupations ». Le 30 avril 1806, Belin, qui n'a peut-être pas pu faire toutes ses visites, ou qui a rencontré des réticences, fait demander par Lamoureux l'ajournement de sa candidature. Il est finalement admis le 12 juillet « avec près de deux tiers des suffrages des membres présents », ce qui dénote que des oppositions se sont manifestées, car ce pourcentage est tout à fait inhabituel.

Le parcours initiatique de Braconnot, qui n'a pas de titre universitaire à faire valoir, est encore plus original. L'académie prend en quelque sorte sous son aile ce jeune chimiste néophyte, et lui impose de comparaître deux fois devant elle pour des communications, avant de prendre en compte sa candidature.

Le nom de Braconnot, qui vient de Commercy, apparaît pour la première fois le 19 avril 1806. Il est admis, à titre exceptionnel, à lire dans l'enceinte de l'académie une dissertation sur des os fossiles qu'il a étudiés. Son intervention n'a pas de suite immédiate. Mais il récidive le 22 novembre 1806, en traitant d'une question de physiologie végétale, relative à l'assimilation des plantes. Il est alors qualifié de « jeune naturaliste, qui donne de grandes espérances ». Pourquoi lui avoir donné une deuxième chance ? Connaissant sa

modestie et sa timidité, on peut imaginer que la première fois, il a été paralysé par le trac. Mais c'est pure supposition de notre part. En tout cas, il a bénéficié du soutien constant de Haldat et l'examen de passage est finalement réussi ; le procès-verbal nous l'indique clairement : « la lecture de ce mémoire a été entendue avec beaucoup de plaisir et d'intérêt ».

Fort logiquement, le 18 décembre 1806, le président propose de nommer Braconnot au nombre des titulaires. Un rapport sur le candidat n'apprendrait aux académiciens rien de plus que ce qu'ils ont pu constater par eux-mêmes. Le 15 janvier 1807, il franchit victorieusement l'étape du premier scrutin et est admis à faire ses visites d'usage. Un mois plus tard, le 12 février 1807, Braconnot est reçu définitivement parmi les membres titulaires.

On n'impose évidemment pas de conditions de ce genre à Pierre de Caumont, qui a été un des plus brillants élèves de l'école centrale, mais le docteur Serrières a lui aussi fait l'objet d'un test préalable à son admission. Il a pris l'initiative de demander à être accueilli au sein de l'académie, pour lire une dissertation sur une maladie extraordinaire. L'auditoire est subjugué, tant par les connaissances anatomiques du médecin que par sa « diction » (ce mot recouvre à cette époque surtout l'organisation de l'exposé) et par la pureté de son style. Cette fois, on ne tergiverse plus : dès que le candidat est sorti, le président Mandel prend la parole pour proposer la candidature de ce confrère qu'il connaît bien : il est aussitôt appuyé par deux académiciens très influents, Haldat et Mollevaut. Aucun rapport n'est exigé dans ce cas. Serrières franchit victorieusement l'obstacle du premier scrutin le 12 mars et celui du second le 16 avril 1807.

Ces exemples suffisent à nous montrer par quel cheminement l'académie a défini sa doctrine en matière d'admission des nouveaux membres titulaires. Un acte de candidature n'est pas nécessaire au départ : c'est le président qui propose le candidat et il doit être appuyé au moins par deux autres membres. Un rapport sur le candidat n'est pas nécessaire non plus s'il est déjà connu ; ce n'est qu'une possibilité facultative, qui peut être avantageusement remplacée par un contact direct, lorsque le candidat est invité à venir s'exprimer devant la compagnie. Les deux scrutins espacés d'un mois, les visites protocolaires à effectuer dans cet intervalle, les majorités qualifiées sont des règles sur lesquelles on ne transige pas.

L'admission d'un nouveau membre, d'après le Journal d'Azaïs.

Nous avons la chance de posséder le témoignage d'un candidat à l'académie de Nancy, qui a été publié par Pierre Bayaud, lors du 75^e Congrès des Sociétés savantes, en 1950 à Nancy.⁴

Nommé inspecteur de la librairie à Nancy, où son travail consiste à faire de temps en temps la tournée des libraires, Pierre Hyacinthe Azaïs est incité par son ami Michel Berr, qui est alors membre résidant, à poser sa candidature. Michel Berr a en outre facilité son installation dans la ville, en lui proposant un logement appartenant à son père Isaac Berr. C'est après avoir lu un ouvrage que lui avait envoyé Michel Berr (*Appel à la justice des nations*) et à l'invitation expresse de ce dernier, qu'Azaïs a pris la décision d'être candidat. Il écrit le 2 juin 1813 dans son journal : « Je lui ai adressé une seconde lettre ostensible, par laquelle je lui demande de manifester à l'académie, dont il est le secrétaire, mon désir d'être compté parmi ses membres et de présenter à l'appui de mes désirs, mon ouvrage sur le *Système universel*. Ce titre d'académicien de Nancy pourra me servir à provoquer en ma faveur l'attention et la justice... ». Cette dernière phrase un peu amère s'explique par le fait qu'Azaïs vient d'être refusé deux fois à l'Académie française.

Dès le 3 juin en effet, le compte rendu de séance nous apprend que « M Azaïs demande à devenir membre de la Société et lui fait hommage de son *Système universel* et de son *Mois de séjour dans les Pyrénées* ». M Berr est rapporteur de ce dernier ouvrage. Le scrutin préparatoire pour la réception de M Azaïs est fixé à la prochaine séance du mois

⁴ Pierre BAYAUD, « Le philosophe Azaïs, inspecteur de la librairie à Nancy (1812-1813) », dans les *Actes du 75^{ème} Congrès des Sociétés savantes*, Nancy 1950. Le texte du journal d'Azaïs figure à la suite de la communication.

courant. Il a de la chance, car on se trouve dans la partie de l'année où l'académie se réunit plus fréquemment, afin de préparer sa séance publique. Il est encore temps pour qu'il puisse y lire son discours de réception.

La veille de ce premier scrutin, plein de confiance, Azaïs commence déjà la rédaction de son discours. Mais il ne connaît pas les confrères auxquels il va s'adresser ; il a besoin d'être éclairé par les conseils de son ami. « Ce soir, le jeune Berr est venu, comme il l'avait annoncé. Il m'a fait connaître des détails intéressants sur tous les futurs collègues ; l'opinion de la majorité était peu favorable aux idées vraies ; je me trouve gêné par le devoir de ménager de telles dispositions ». Berr et Azaïs, qui sont de fervents bonapartistes, peuvent être classés parmi les « libéraux » ; à cette date au contraire, l'académie se trouve en pleine réaction conservatrice. Le texte ci-dessous en apporte la confirmation.

Le jeudi 17 juin, Azaïs est admis à faire ses visites. Il les commence sans tarder. La première, le 18, est pour le préfet Riouffe, membre de l'académie, qui l'invite à dîner. Ce fonctionnaire, constate-t-il, suit le mouvement des idées ; « il se fait l'apôtre de ce qu'il a autrefois vivement combattu ». Le 19, en compagnie de Michel Berr, il se rend au domicile de cinq ou six de ses futurs collègues, puis au lycée, pour y rencontrer le proviseur, qui à cette date, est sans doute François Spitz, chargé par intérim de cette fonction. Il continue ses visites dans la journée du 21, et encore le 22 et le 23, dans les moments de liberté que lui laisse la rédaction de son discours et son installation matérielle à Nancy. Il aurait pu en terminer le cycle dès le 23, s'il n'avait rencontré ce jour à un académicien bavard et avide d'être écouté : il s'est arrêté beaucoup trop longtemps chez M Mathieu, dont il ne connaissait pas les travaux.

En dehors du *Système universel*, Azaïs avait fourni un écrit de jeunesse, relatant un séjour d'un mois qu'il avait fait dans les Pyrénées. C'est surtout ce travail qui est examiné. Le 24 juin, Michel Berr vient lui rendre visite : « M Michel Berr est venu déjeuner avec nous et nous lire un rapport qu'il devait faire aujourd'hui à l'académie sur mon *Mois de séjour dans les Pyrénées* ; beaucoup d'idées et des idées justes, quelques-unes fortes, des sentiments nobles, élevés, mais un grand désordre de composition et de style ». De ce rapport, Azaïs retient surtout les éloges, sans s'arrêter sur les critiques, pourtant graves, qui lui sont faites. À l'issue de cette lecture, son ami le conduit pour une dernière visite : il rencontre M Plonguer, ancien ingénieur en chef du département, qui lui fait bonne impression : « J'ai trouvé, écrit-il, un homme respectable pour son âge, sa douceur, son bon sens et son savoir ».

Le 25 juin, Michel Berr vient troubler la quiétude d'Azaïs, en lui rapportant deux faits, provenant de la séance de l'académie, qui vient d'avoir lieu la veille. La première nouvelle est qu'il ne lui reste plus que trois jours pour terminer son discours : la séance publique vient d'être avancée de huit jours ! Cette fixation de date à la dernière minute n'a rien d'étonnant, elle est au contraire assez habituelle à l'époque, dès lors qu'il n'est pas nécessaire de réserver la salle à l'avance ; mais il ne reste évidemment qu'un délai très court pour prévenir le public ; qu'on ne se plaigne pas, dans ces conditions, et même si les informations circulent vite dans le microcosme nancéien, d'une faible affluence ! L'autre information est aussi de nature à perturber le candidat. « J'aurais voulu qu'il y eût une parfaite unanimité dans les suffrages de mes collègues. J'ai appris qu'il y avait eu une boule noire, ce qui a excité, dit-on, beaucoup de surprise. C'est vraisemblablement M B... qui me l'a donnée ; il est très indisposé contre M Berr, de plus, il est croyant jusqu'au fanatisme ; je suis loin de lui en vouloir ». On remarquera, sans en être surpris, que l'hostilité envers un candidat n'est souvent que le transfert de celle qu'on éprouve envers son parrain. On notera aussi que, dans ce petit groupe fermé, chacun s'efforce de percer le secret des votes et que les soupçons exprimés en privé sont très vite connus de tous.

Le soir du 26 juin en effet, Azaïs reçoit chez lui la visite de Blau (que notre texte appelle Blan aîné, mais il s'agit évidemment d'une mauvaise lecture du manuscrit). Il est venu se plaindre de ce que M Berr lui avait imputé « chez M Vincenot » de lui avoir donné une boule noire. « Il s'est excusé de cette imputation d'une manière noble, franche. Je ne doute pas que je m'étais trompé en partageant les soupçons de M Berr... Je lui ai montré combien j'étais sensible à sa démarche, qui me prouvait que je jouissais de son estime... Il eût mieux

valu que M Berr n'en parlât à personne ». Quel est alors celui qui a mis dans l'urne une boule noire ? Avec le recul, nous pensons évidemment à l'abbé Vautrin, qui n'a pas caché par la suite son aversion pour les idées d'Azaïs : mais il ne figurait pas parmi les treize présents le jour du vote.

Le soir du 27 juin, c'est Haldat, secrétaire de l'académie, qui rend visite à son tour à Azaïs. Ce dernier en fait un portrait qui ne manque pas d'intérêt. C'est un « homme doux, aimable, instruit, mais je m'attendais à plus de vivacité et de chaleur ». Esprit froid, rationnel, positif, Haldat n'a rien d'une « âme sensible ». Sa réserve toute lorraine pouvait évidemment surprendre le méridional Azaïs.

Les langues ont continué à marcher et le 28 juin, c'est Michel Berr lui-même qui vient déplorer « le blâme que l'on jetait sur lui pour avoir accusé M Blau de m'avoir refusé son suffrage ». Il en est d'autant plus affecté qu'il représente au sein de l'académie un élément de diversité tout à fait original. « A cette occasion, il nous a confié ses sentiments, sa position, l'histoire de ses efforts et de sa conduite pour s'élever au-dessus de la caste juive à laquelle il appartient ». Touché de cette sincérité, Azaïs propose à Berr de plaider auprès de Blau pour obtenir une réconciliation. Non sans mal, Blau se laisse fléchir. De son côté, Berr est allé chercher le renfort de Mandel. Ce dernier trouve sans peine pour Azaïs des mots d'apaisement : « M Mandel m'a assuré qu'au premier scrutin, j'avais eu l'unanimité des suffrages. Il m'a incité à croire, comme lui et comme M Haldat, que la boule noire m'avait été donnée par méprise, ce qui est arrivé d'autres fois ». Il n'y a pas à chercher plus loin, l'incident est donc clos.

Mais le parcours d'Azaïs n'est pas terminé pour autant. Le 30 juin, il doit encore rendre visite au maire de Nancy, M Lallemand, chargé en qualité de président de l'académie, de répondre à son discours de réception, dont il a dû évidemment lui donner connaissance. Tout cela se passe dans un laps de temps que nous trouverions aujourd'hui beaucoup trop court et qui nous incite à croire que les académiciens de cette époque devaient disposer de beaucoup de temps libre ! Le maire est « un homme simple, bon, judicieux ayant de la gaîté dans l'esprit et un ton à la fois poli et familier ; il est généralement aimé à Nancy ; on ne lui reproche qu'un peu de faiblesse ; c'est d'ailleurs un homme de près de 80 ans ».

Il y a lieu maintenant de communiquer la teneur du discours à l'académie, réunie en séance privée le 1er juillet. « Ce soir à, 5 heures, je me suis rendu à l'académie, j'ai lu mon discours, qui a été applaudi ; on est cependant sans chaleur pour les choses importantes ; mais c'est au public que je m'adresse en parlant à des académiciens ».

Le 5 juillet, toujours en compagnie de Berr, Azaïs rend une nouvelle visite au préfet, mais il est surtout allé rencontrer d'abord Coster, dont l'état de santé explique qu'il ne participe plus désormais aux séances de l'académie. « Nous sommes allés d'abord chez M Coster, vieillard presque dans l'enfance, autrefois homme remarquable par ses connaissances et son caractère. Il n'a que deux ans de moins que mon beau-père (donc 92 ans), mais il lui reste incomparablement moins de facultés ».

Le 8 juillet enfin, le grand jour arrive. Azaïs se rend dès 4 heures à l'hôtel de ville, en compagnie de sa femme et de ses enfants, deux grands garçons issus du premier mariage de sa femme, mais sans leur très petite fille. Son témoignage nous donne un aperçu de ce qu'étaient les séances publiques, sans doute peu différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. « L'assistance était nombreuse, mais seulement en hommes, presque point de femmes. Ma bien aimée était placée entre nos deux garçons dans le fond de la salle, afin de pouvoir sortir et revenir à Gabrielle, sitôt que j'aurais lu mon discours. M Henry (qui avait été chargé de « faire les honneurs de la salle ») est venu, malgré nos instances, la prier de venir se placer sur les rangs avancés. J'ai été écouté avec attention et intérêt ; les applaudissements me l'ont témoigné. Je craignais cependant de ne pas être bien entendu ; la salle, très belle, très bien décorée, n'est que trop sonore ; mais j'ai eu soin de parler posément et distinctement ». On peut déduire, semble-t-il, de ces mots, qu'il y avait dans la salle un phénomène d'écho, qui faisait que l'on pouvait entendre les paroles de l'orateur, mais sans bien les comprendre, s'il parlait trop vite, à cause des interférences. La plupart des académiciens, qui avaient été

familiers des assemblées révolutionnaires, devaient bien connaître ces problèmes d'acoustique ; mais ce n'était sans doute pas le cas de tous, ce qui peut expliquer le relatif effacement de certains d'entre eux.

Le parcours initiatique d'Azaïs était presque terminé, mais il restait encore une dernière tâche à accomplir. Sans attendre, dès le 10 juillet, à la demande de Haldat, qui est chargé de rédiger le « précis des travaux » de l'académie, Azaïs doit rédiger encore l'extrait de son discours qui sera retenu pour la publication. « J'ai travaillé à cet extrait aujourd'hui ; j'ai eu peine à choisir les parties qui pouvaient être détachées ; celles que je laisse servant d'intermédiaire, il a fallu intercaler des phrases de transition ».

On regrette, à la lecture de ce témoignage si simple et si vivant, de ne pas en posséder d'autres, qui nous renseigneraient sur l'autre face d'une réalité que les comptes rendus officiels ne nous présentent que brièvement et qui nous permettraient de mettre un peu de chair sous des procédures dont nous n'avons gardé que la version édulcorée.

Les nouveaux académiciens titulaires, sous l'Empire.

Une académie doit sans cesse recruter de nouveaux titulaires, pour remplacer ceux qui la quittent et conserver un effectif permettant la poursuite de toutes ses activités. Le nombre des titulaires s'était certes accru, en 1804, des quatre anciens membres honoraires qui avaient demandé leur titularisation : Lallemand, Henry, Antoine Mengin et Schmits. Mais elle avait perdu à la même date les cinq membres titulaires qui n'avaient pas souhaité le rester : l'abbé Coster, Mongin, l'abbé Marquet, Esprit Pierre de Sivry, le capitaine de Launaguet⁵.

Certains académiciens ont été amenés à quitter Nancy par le jeu des mutations et des avancements de carrière : Joseph Nicolas Mengin et Saladin dès 1803⁶, Mathieu de Moulon et Vignerot en 1804, Gabriel Mollevaut en 1805, Thiérier en 1806, Rochefort en 1807. L'académie a aussi perdu par décès : François Nicolas et Willemet en 1807, Michel, Lafitte et Bonneville en 1808.

De 1805 à 1814, l'académie a admis dans son sein dix-sept nouveaux membres, que nous classons ici par ordre chronologique.

Pierre Durand (1763-1842) est né le 12 février 1763 à Grandpré, dans les Ardennes. Sous la Révolution, il a occupé des fonctions au Comité d'instruction publique, comme employé à l'inventaire des bibliothèques devenues propriétés nationales (1790-1793), puis secrétaire de la commission de bibliographie (1793-1796). Nommé le 17 décembre 1803 censeur au lycée de Nancy, il est élu membre de l'académie le 25 mars 1805. Il remercie pour son élection le 8 juin, en séance ordinaire et lit à cette occasion une pièce de vers. « Le morceau de poésie qui peignait ses sentiments, écrit avec chaleur et noblesse, a été entendu avec beaucoup d'attention », dit le compte rendu. Le président lui a répondu poliment que ses talents littéraires honoraient la société académique. Le 3 août, il lit devant ses confrères un autre poème, imité d'Horace, qui s'intitule *Le bonheur de la vie champêtre*. Il est tellement apprécié qu'on lui demande de le présenter à nouveau en séance publique, le 20 août suivant.

Mais son passage à l'académie n'est que de courte durée. Le 11 janvier 1806, le président communique à ses confrères une lettre de Durand, dans laquelle ce dernier annonce son prochain départ pour Moulins, sa ville natale, où il doit occuper un poste de professeur de belles-lettres. Il y enseigne du 7 décembre 1805 au 26 septembre 1818, y devient inspecteur d'académie, avant de terminer sa carrière comme recteur de l'académie d'Amiens d'août 1830 à juillet 1832. Si l'on en croit l'ouvrage collectif publié sur l'histoire du lycée de Nancy, le départ précipité du censeur en cours d'année aurait été provoqué par des irrégularités

⁵ On lit sur le procès-verbal de la séance du 27 prairial an XII (16 juin 1804) : « (Le Président) annonce ensuite que MM Coster, Mongin, Marquet, Sivry et Lauraguais (en réalité Launaguet), en répondant à la lettre circulaire qui leur avait été adressée, ont déclaré qu'ils ne pouvaient plus partager nos travaux littéraires ».

⁶ Ils sont l'un et l'autre revenus à Nancy : l'ingénieur Mengin en 1812, Saladin bien plus tôt, mais il n'a repris sa place de titulaire qu'en 1809.

constatées dans sa gestion.⁷ À Amiens, les inspecteurs généraux l'ont jugé comme dépourvu d'autorité et « doué tout au plus de ces légères connaissances littéraires qui sont de mise dans un salon de province ».⁸

Nous avons trouvé sur Gallica un poème de Pierre Durand, en deux chants, publié à Amiens en 1824, mais écrit par lui, dit-il, en 1816. Il y exprime, avec beaucoup de candeur, son admiration pour les exploits des braves de l'époque napoléonienne, dont il insère l'éloge au milieu des louanges qu'il adresse au roi. « Non, ces larmes pour toi ne sont pas un outrage », dit-il à ce dernier. Il fait apparemment partie de ces partisans de l'Empereur, ouvertement ralliés à Louis XVIII, mais qui gardent au cœur une certaine nostalgie de la gloire impériale.

Jean Pierre Maffioli (1752-1833) est né à Raon-l'Étape et a entrepris en Lorraine une carrière d'avocat, sur laquelle nous sommes mal renseignés. Son père était déjà avocat auprès du Parlement de Nancy et sa famille était originaire des Grisons, où il alla se réfugier à l'époque de la Terreur. Nous possédons de lui un plaidoyer qui ne manque pas de courage, daté du 23 frimaire de l'an II. C'est un appel au peuple de Nancy, qui attire l'attention sur son sort et sur celui de sa famille, alors qu'ils ont été emprisonnés depuis neuf jours, à la suite d'un vol commis au bureau des messageries, dont sa maison était voisine ! Leur arrestation a été décidée d'une façon totalement arbitraire par le Comité de surveillance, alors qu'il n'y a eu ni dénonciation, ni accusation. « Ô Déclaration des Droits de l'homme ! Ô lois faites pour la sûreté individuelle, s'exclame-t-il, vous n'existez donc pas également pour tous ceux qui vivent sur la terre de la liberté ! » « Quant à moi, citoyens, ajoute-t-il, qui n'ai jamais été employé aux messageries, et que vous voyez tous les jours au milieu de vous, je promets que si depuis que j'habite dans vos murs, j'ai dans plus d'une occasion montré mon amour pour la vérité et la justice, je vous en donnerai encore cette fois une nouvelle preuve ».

De retour à Nancy à l'époque du Consulat, il se fait remarquer en 1803 par un ouvrage où il combat les principes de la Révolution, et notamment celui de la souveraineté du peuple : *Principes de droit naturel appliqués à l'ordre social*. Il est alors simple juge de paix dans une des sections de la ville, l'arrondissement du nord. C'est le docteur Valentin qui présente son ouvrage à l'académie, le 1^{er} septembre 1804. Sur le compte rendu fait par Bouteiller, il est élu membre titulaire le 25 mars 1805. C'est aussi, suivant Bernardin, l'époque où il est agrégé comme RC à la Loge maçonnique Saint-Louis et Saint-Philippe de la Gloire, le 23 juin 1805, dont il faisait déjà partie depuis longtemps.⁹

Dès lors, Maffioli participe de manière assidue aux activités de l'académie. Il lit le 20 août 1805 en séance publique un discours sur l'utilité du droit naturel. Il traite aussi de questions d'économie politique : il lit le 23 juillet 1807 un mémoire sur l'intérêt de l'argent et ses rapports avec la politique et la morale, le 25 mai 1809 un discours contre l'usure. Le 13 juillet 1809, il est élu président semestriel de l'académie. Lors de la naissance du roi de Rome, il lit en séance publique, le 20 juin 1811, un discours intitulé : *Réflexions sentimentales d'un père à l'occasion de la naissance du roi de Rome*.

La Restauration est pour Maffioli l'occasion d'affirmer ses convictions monarchiques et son attachement aux Bourbons, qu'il partage avec son frère, curé de Rambervillers. Cela lui vaut une accélération de sa carrière : il siège à la Cour prévôtale de Nancy, juridiction d'exception chargée de juger sans appel des délits de droit commun. Il sera nommé ensuite conseiller à la Cour royale de Nancy, avant d'aller achever sa vie chez son fils à Paris, où il est mort. Il a cessé d'être présent à l'académie après mai 1827, et son fils écrit de Paris en mars 1829 une lettre d'envoi d'un ouvrage de la part de son père.

⁷ Michel WITTMANN (dir), *Le Lycée Henri Poincaré*, ouvrage collectif, Gérard Klopp, 263 pages.

⁸ Jean François CONDETTE, *Les recteurs d'académie en France*, tome 2, Dictionnaire bibliographique, p. 167-168.

⁹ Charles BERNARDIN, *Notes prises pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie à Nancy jusqu'en 1805*, 2 volumes, Nancy 1910.

Jean Baptiste Justin Lamoureux (1789-1852) est né à Nancy le 19 septembre 1782. Il était le dernier fils du professeur de médecine Jean Baptiste Lamoureux et de Marie Louise Stanislas Harmant. Il perdit sa mère alors qu'il n'était âgé encore que de neuf ans, et c'est son frère aîné, Jean Baptiste François Xavier Lamoureux, qui se chargea de son instruction et qui lui fit faire de brillantes études à l'école centrale de la Meurthe, où il enseignait les langues anciennes. Ayant continué à étudier le droit par lui-même, puisqu'il n'y avait plus d'enseignement universitaire dans cette discipline en Lorraine, il commença à plaider comme « défenseur officieux ». Mais on lui proposa un poste de secrétaire particulier du préfet de l'Indre, qu'il accepta : il resta deux ans à Châteauroux, de 1805 à 1807. Ce fut le départ d'une carrière administrative qu'il a continué comme premier commis de la direction des Droits réunis du département de la Dyle (1807-1810), puis contrôleur principal de cette même administration dans l'arrondissement de Charleroi (1810-1814). Lors de l'évacuation de la Belgique, comme l'ont attesté ses supérieurs, « il a sauvé les papiers, les tabacs, les fonds du gouvernement », ce que ses collègues n'avaient pas pu faire.

Le gouvernement de la Restauration n'ayant pas souhaité le maintenir dans sa position, Justin Lamoureux décide de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Il se fait recevoir avocat à la cour royale de Nancy, puis juge suppléant au tribunal de première instance de Nancy en 1819, substitut du procureur du roi en 1821, juge d'instruction en 1829. Marié en 1818, il a eu la douleur de perdre très tôt son épouse, qui le laissa avec un fils dont il a assuré seul l'éducation. Il prit sa retraite en 1852 et a vécu jusqu'au 29 décembre 1859.

Au moment où il pose sa candidature à la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, le 18 mars 1803, Justin Lamoureux a déjà fondé avec ses condisciples de l'école centrale une autre société littéraire, dont les délibérations s'étendent du 1^{er} mars 1801 au 21 juillet 1805 : la Société d'émulation de Nancy. Il présente à l'appui de sa candidature un ouvrage très estimable et qui nous est encore aujourd'hui fort utile : un *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe depuis 1789*. La demande ne put être examinée aussitôt, faute de quorum, et peut-être aussi parce qu'on trouvait le candidat un peu trop jeune. Il est admis enfin à la séance du 8 juin 1805, où il prononce un *Eloge historique de Claude Gelée, dit le Lorrain*. Mais son départ pour Châteauroux le fait presque aussitôt classer parmi les associés correspondants. Il n'a retrouvé sa place de titulaire, avec son ancienneté, qu'à partir de 1815.

Louis Gueneau d'Aumont (1781-1868), professeur de mathématiques au lycée de Nancy, est né le 6 septembre 1781 à Semur-en-Auxois, dont son père était le maire. Sa famille était de vieille souche bourguignonne. Lorsqu'il eut douze ans, tous les collèges étant fermés, il dut étudier sous un précepteur et montra des dispositions remarquables pour les mathématiques. Quand il eut dix-sept ans, son père l'envoya à Paris, chez M Daubenton, qui était son compatriote. Il eut comme maîtres Lagrange et surtout Biot. Mais il eut aussi l'occasion, dans le salon de Madame Daubenton, de rencontrer Cuvier et tous les naturalistes en vue de cette époque. Par l'intermédiaire de son cousin, Philibert Gueneau de Mussy, il entra en contact avec Fontanes, qui le mit en rapport avec Chateaubriand et ses amis. Il eut ainsi une formation qui lui permit d'acquérir une culture très étendue, aussi bien scientifique que littéraire.

Nommé au lycée de Nancy comme professeur de mathématiques le 18 mars 1804, il est proposé comme candidat à la Société des sciences, lettres et arts le 11 janvier 1806 et admis comme titulaire dès le 8 février suivant. Il dépose à l'académie un *Mémoire sur l'Arithmétique*, dans lequel il commente la règle posée par Laplace, dans ses cours à l'école normale, pour faire passer un nombre entier ou fractionnaire du système décimal dans tout autre système. L'abbé Vautrin, qu'on a chargé du rapport sur cet opuscule, loue les qualités de l'auteur, souhaite qu'il publie ses notes sur la mécanique céleste, mais lui reproche assez prosaïquement d'utiliser les mesures nouvelles, « surtout par rapport à la division du cercle et du temps, que tout le monde continue à mesurer à la manière ancienne ». Le travail annoncé sur la mécanique céleste est déposé à l'académie le 7 juin 1806.

La carrière de Louis Gueneau d'Aumont s'est poursuivie à la Faculté des sciences de Dijon, où il est devenu professeur de physique le 14 décembre 1809. Il est mort à Dijon le 7 avril 1868.

Jacques Nicolas Belin de Ballu (1753-1815) est né à Paris le 28 février 1753. Il a été conseiller à la Cour des Monnaies, mais s'est surtout fait connaître comme helléniste, ayant publié des traductions d'Euripide, d'Appien de Syrie, des œuvres de Lucien de Samosate, en six volumes (1789) et des *Caractères* de Théophraste (1790). Il a été à ce titre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dès 1787, plus tard membre associé de la classe de Littérature et Beaux-Arts de l'Institut (1799-1803) et à partir de 1803, membre correspondant de la classe d'histoire et de littérature ancienne. On l'avait recruté comme professeur de langues anciennes à l'école centrale de Bordeaux. Mais dans les nouveaux lycées, la place de l'enseignement du grec avait été beaucoup réduite ; c'est sans doute ce qui avait déterminé sa nomination au lycée de Nancy, dans une classe de grammaire, où il était encore un peu enseigné.

Belin de Ballu avait vigoureusement protesté contre le sort fait au grec, dans une *Epître au Premier Consul sur l'enseignement de la langue grecque à établir dans les lycées* (Paris, an IX). Il n'est pas étonnant qu'à Nancy, où l'académie l'a accueilli le 12 juillet 1806, il ait prononcé le 9 août 1806 un discours de réception qui s'intitule *Essai sur l'utilité et les avantages des langues anciennes*. Il prévient d'entrée qu'il ne veut pas faire de choix entre les écrivains anciens et les modernes : c'est une affaire de goût personnel. Mais il veut profiter du fait que le gouvernement « s'occupe à ranimer sur toute la surface de l'Empire l'étude des langues mortes et à recueillir les débris de ces anciennes universités, qui ont été si longtemps l'honneur de la France », pour faire l'éloge des langues anciennes.

Il aurait été mal venu, à cette date, de ne pas conclure avec grandiloquence par un panégyrique de Napoléon, ce « nouveau Charlemagne, illustre par ses conquêtes, plus illustre encore par son zèle pour les savants ! » C'est sous ses auspices que se sont ouverts les lycées, « monuments éternels de la bienfaisance du Souverain pour les Lettres, pépinière de savants et de héros, où mûrit la destinée de la France », mais dans lesquels il regrette tout de même discrètement qu'on n'ait pas fait au grec la place qu'il méritait.

A la date de ce discours, Belin savait déjà qu'il était nommé à la rentrée suivante comme censeur du lycée Charlemagne, à Paris. C'est pourquoi il figure, à partir de 1807, dans la catégorie des associés correspondants de l'académie. Mais la suite de sa carrière a été étonnante. Il a accepté la proposition du tsar Alexandre d'enseigner le grec à la nouvelle université de Kharkov, puis à Moscou et Saint Pétersbourg en 1812. C'est dans cette dernière ville qu'il est mort le 8 août 1815.

Henri Braconnot (1780-1854) est né à Commercy le 29 mai 1780. Il a fréquenté les petites écoles de la ville, mais orphelin de père, n'a pu poursuivre ses études au-delà de 13 ans. Il est entré en apprentissage chez un apothicaire de Nancy, qui l'a initié à la chimie et à la botanique. A l'âge de 15 ans, il poursuit sa formation théorique et pratique à l'hôpital militaire de Strasbourg, où il est apprenti pharmacien. Mais il n'obtient pas le diplôme de l'école de pharmacie de Strasbourg et il part pour Paris, où il continue de se former en 1801 et 1803 ; il y suit les cours du Muséum d'histoire naturelle et de l'Ecole de médecine : Fourcroy, Lemarchand, Etienne Geoffroy Saint-Hilaire et Vauquelin ont été ses maîtres. Il est attiré par la paléontologie, mais aussi par l'apport de la chimie à la connaissance des animaux et des végétaux.

À la recherche d'un emploi administratif, il obtient en 1805 un emploi au jardin botanique de Nancy, dont il est devenu directeur à la mort de Rémy Willemet. Nous avons décrit plus haut les conditions dans lesquelles il est devenu membre de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy. Il y communique de nombreuses notes, souvent assez brèves, qui sont des comptes rendus d'expériences et d'analyses qu'il a menées lui-même. Quatorze ont été publiées jusqu'en 1815, période pendant laquelle il s'intéresse surtout à la

chimie végétale, mais on arrive à un total de cent douze jusqu'à sa mort. Les plus importants de ces travaux se retrouvent dans des revues parisiennes : les Annales de chimie, le Journal de pharmacie, le Journal de chimie médicales et plus tard, les Mémoires de l'académie des sciences, dont il est devenu correspondant en 1823. Il a découvert un grand nombre de substances, en concurrence avec Chevreul. Il n'est cependant pas un théoricien, mais un praticien très soigneux. Le but principal de ses recherches, à la frontière de la chimie et de la botanique, est de découvrir des propriétés qui soient utiles à l'industrie ou dans la vie courante. Mais il accepte aussi des travaux d'expertise, ou de recherche de procédés industriels nouveaux, qui font que son activité paraît parfois plus dispersée. Il est mort à Nancy le 13 janvier 1855, en faisant un legs important à la ville de Nancy.¹⁰

Pierre Henri de Caumont (1781-1855) est né à Paris le 13 mars 1781. À cause de la Révolution, il dut quitter Paris pour Nancy et continuer à l'école centrale de la Meurthe les études qu'il avait commencées dans la capitale. Elles furent particulièrement brillantes et sa vocation d'enseignant s'y révéla très tôt : il fut, à partir de 1801, par intervalle, « professeur pour enseigner ce qu'il apprenait lui-même, à ses condisciples ». Et cela aussi bien en lettres qu'en mathématiques et en physique ! Lors de la création du lycée de Nancy, en 1804, il y fut nommé professeur de mathématiques. Doué également pour les sciences et les matières littéraires, il étudia aussi le droit et se fit recevoir licencié en droit en 1809, puis avocat. C'est après avoir obtenu une licence ès sciences le 21 juillet 1810 qu'il opta définitivement pour l'enseignement des mathématiques et prit la succession d'Ignace Spitz dans la classe de mathématiques spéciales, lorsque ce dernier fut nommé inspecteur d'académie.

À la Société des sciences, lettres et arts de Nancy, Pierre Henri de Caumont s'est surtout fait remarquer par ses qualités de versificateur brillant : ses contes ou fables en vers égayaient agréablement les séances solennelles. Il se répandait dans les salons de la ville, où ses vers de circonstance étaient appréciés. Il appartenait à la Loge Saint-Jean de Jérusalem. Ce n'était un secret pour personne, et lorsque plus tard le jeune Prosper Guerrier de Dumast a présenté un poème sur la franc-maçonnerie, Pierre Henri de Caumont a revendiqué, étant maçon lui-même, le droit d'en faire le compte rendu.

La vie et le caractère de Caumont ont été bien retracés dans le discours en vers que Duchesne a prononcé pour sa réception le 31 mai 1860 et qui figure dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas¹¹. Ancien élève de Caumont, professeur au lycée de Nancy, où Caumont avait enseigné pendant 27 ans, Duchesne a parfaitement rendu les principaux traits de la vie et de son caractère. Nous retenons ici le passage dans lequel il évoque les débuts de la carrière de Caumont :

« Enlevé par l'orage à sa ville natale / Il devint Nancéen. Notre Ecole centrale / Pour le jeune exilé s'ouvrit avec bonheur / Et mûrit promptement cet esprit plein d'ardeur.

« J'évoque devant vous la mémoire chérie / D'un homme, honneur trente ans de votre académie ; / Aimable et sérieux, éminent professeur / Qui formait la pensée en s'attachant le cœur.

« Algébriste profond, mais dont la fantaisie / Jusqu'au sein du calcul portait la poésie ; / Esprit exact et fin, dont les talents divers / Maniaient aussi bien les chiffres que les vers.

« Causeur charmant, cœur d'or, qu'un besoin de tendresse / A tous, même aux ingrats, tenait ouvert sans cesse ; / Enfin type accompli d'élégante gaîté, / D'honneur, de courtoisie et surtout de bonté. »

¹⁰ Jérôme NICKLÈS, « Braconnot, sa vie et ses travaux », discours de réception du 29 mai 1856, *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1855), p. XXIII-CXLIX.

Pierre LABRUDE, Corinne BECQ, « Le pharmacien Henri Braconnot (1780-1855) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, tome 51, n°337 (2003), p. 61-78.

¹¹ Louis DUCHESNE, « Eloge de M de Caumont », *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1859), t II, p. XLI-LIX. Un des « vétérans de l'académie », sans doute Guerrier de Dumast, lui a répondu dans le même volume, p 469-474 (Réplique imaginaire adressée... à M Duchesne). Il y fait à son tour l'éloge de Caumont : « Toujours on s'étonnait / Qu'une bouche aux doux vers, ce semble, destinée / Parlât si bien d'abscisse et de coordonnée ».

Duchesne insiste sur le fait que l'éloquence naturelle de Caumont aurait pu le conduire au barreau. Mais il s'arrêta « au seuil du palais ». Le bon sens, la haine de l'emphase, l'amour de la clarté l'ont poussé vers une autre vocation. Celle de professeur lui convenait parfaitement : il était jeune d'esprit, il comprenait d'avance cet âge où l'élève a déjà son caractère et savait témoigner à ses jeunes disciples une bonté virile.

Pierre Henri de Caumont a continué sa carrière comme inspecteur d'académie (1831-1832), puis recteur à Nancy de 1832 à 1842. Il a quitté cette fonction en raison de la faiblesse de sa vue. Il est devenu membre honoraire de l'académie de Stanislas le 11 décembre 1852 et est mort à Nancy le 4 juin 1855.¹²

Le docteur Sébastien Serrières (1776-1836) est né à Nancy le 20 ou 23 juillet 1776. Il a peu fait parler de lui dans sa jeunesse, sinon pour son zèle à répandre à Nancy et dans le département, la vaccination contre la petite vérole. C'est lui qui a été chargé par le préfet d'organiser la campagne de vaccination. Il a exercé avec dévouement des fonctions de médecin d'hôpital, qui ont fait de lui un praticien très expérimenté ; il a été admis à la Société académique le 16 mai 1807, après avoir présenté une première communication. Il a fait, au cours des années suivantes, diverses autres communications sur des sujets médicaux. Au total, sept d'entre elles ont été publiées par extraits ou analysés dans les Précis des travaux.

Les quelques lignes de l'éloge funèbre qui lui a été consacré, dans le compte rendu des travaux de 1836 ne permettent pas de cerner parfaitement sa personnalité. On loue particulièrement sa bonté envers les malades, qui devenaient ses amis, et sa cordialité envers ses confrères. Mais on devine quelques restrictions dans ce texte, qui a été écrit en 1837. D'abord, il n'était « que » médecin, il n'avait pas comme d'autres un vaste champ de préoccupations encyclopédiques. Il semble aussi que le docteur Serrières, qui se voulait « éclectique » et appartenait à la vieille école, ait pu être considéré par certains de ses confrères comme attaché à des théories médicales dépassées. Il a dû attendre l'âge de 60 ans pour accéder enfin, à l'ancienneté en quelque sorte, à la présidence de l'académie qu'il avait intensément désirée. Mais il est mort en cours de mandat, le 31 octobre 1836, en son domicile de la rue des Carmes.

Jean Philippe Étienne (1756-1838), toujours désigné sous le qualificatif d'horloger ou « horloger mécanicien », est devenu membre titulaire de l'académie le 28 juillet 1808. Il était alors âgé de 53 ans, étant né le 1er mai 1756 à Vagney (Vosges). Le Précis des travaux des années 1808 et 1809 explique que l'académie souhaite s'ouvrir à ceux qui, comme lui, allient « le génie qui invente à l'adresse qui exécute ». Avant la Révolution, l'académie avait accordé des prix à des gens de métier ; mais Jean Philippe Etienne est capable aussi de communiquer sur son art. Outre plusieurs inventions relatives au perfectionnement de l'horlogerie, il s'est mis en évidence en construisant un globe terrestre d'un pied de diamètre, sur lequel un dispositif ingénieux sert à marquer ou à trouver sur un méridien du globe un lieu dont la latitude est connue.

La vie de Jean Philippe Étienne est mal connue. Il a participé d'une manière modeste et effacée, mais très assidue, aux travaux de l'académie, au moins à l'époque de l'Empire. Les Précis contiennent l'analyse de quatre de ses travaux, dont les titres montrent bien l'ampleur de ses connaissances techniques : *Invention de quelques machines*, *Notions sur l'horlogerie*, *Note sur une machine pour arrêter les dents des roues*, *Sur un tour en l'air de son invention*. Les *Notions sur l'horlogerie pour les personnes qui font usage des montres*, qui figurent au catalogue de la Bibliothèque municipale de Nancy, sont un petit traité très complet, de 33 pages, datant de 1810, où il distingue les trois métiers de l'horlogerie : la fabrication des montres « en blanc », le finissage et le montage des montres, la réparation. Les deux premiers

¹² S A SALMON, « Étude sur M. de Caumont, ancien recteur de l'académie de Nancy, membre titulaire de l'académie de Stanislas et membre correspondant de l'académie impériale de Metz », *Mémoires de l'académie de Stanislas* (1857), p. 241-284 ; Jean François CONDETTE, *Les recteurs d'académie en France de 1808 à 1940*, Institut national de la recherche pédagogique, 2006, tome II, Dictionnaire biographique, p. 102 ; CRDP Nancy-Metz : Bicentenaire de la fonction de recteur en Lorraine, 1808-2008, 118 pages (à télécharger).

métiers sont de plus en plus exercés dans de grands ateliers extérieurs à la Lorraine et il prend la défense des réparateurs, dont le travail est resté artisanal et dont on n'estime pas les talents à leur juste prix. Il explique en détail la manière dont on doit régler une montre et les connaissances scientifiques que l'on doit posséder pour le faire. Il est décédé à Nancy le 24 janvier 1838.

Edouard Thomas Simon (1740-1818) est censeur au lycée de Nancy lorsqu'il est élu membre de l'académie le 28 juillet 1808. Il est né à Troyes le 6 octobre 1740 et vient du Tribunal, dont il avait été le bibliothécaire, jusqu'à la suppression de cette institution en 1807. C'est donc un homme déjà, âgé, qui a une longue carrière derrière lui. Il est présenté à l'académie dès le 20 août. Il lui fait hommage de deux ouvrages, qui sont des odes : l'une s'intitule *Napoléon le Grand*, et est traduite du portugais ; l'autre a pour titre *Le triomphe des armées françaises*. Son inspiration est, on le constate, très patriotique et officielle ! Il participe activement à la vie académique en lisant des rapports, en février et en mars 1810. On lui confie naturellement le rapport sur les stances que Vimont a écrites sur le couronnement de Napoléon. Il est admis à faire une lecture en séance publique le 25 mai 1809. Mais il disparaît des listes de présents au bout d'un an.

L'ouvrage collectif, paru sur l'histoire du lycée Poincaré, nous apprend quelle fut la cause de son départ. Il avait été imposé au proviseur Etienne Mollevaut, qui après le départ de Durand, avait cumulé les fonctions de censeur et celles de proviseur, et aurait voulu continuer à le faire. Des conflits avaient opposé les deux hommes, en particulier sur la gestion des répétiteurs et surveillants, nommés par le censeur, mais placés sous les ordres directs du proviseur. Un incident très vif a éclaté en 1809, lorsqu'un élève ayant agressé physiquement un surveillant, ce dernier a frappé l'élève d'un coup de bâton. Tandis que le proviseur soutenait le surveillant, le censeur donnait raison à l'élève et il a même incité d'autres élèves à braver l'autorité du proviseur. Les choses se sont envenimées, au point qu'une rixe s'est produite entre Simon et Charles Louis Mollevaut, qui avait pris le parti de son père. Naturellement, les procès-verbaux de l'académie ne nous soufflent pas un mot de cette altercation entre deux académiciens, qui a dû pourtant être commentée en marge de ses séances ! On a dû recourir à l'arbitrage du préfet, qui a déplacé Simon en cours d'année. Quant aux Mollevaut, ils ont été sanctionnés aussi : le père a abandonné la direction du lycée en 1810 et le fils a quitté également l'établissement en 1810. Edouard Thomas Simon est mort le 4 avril 1818.¹³

Charles Antoine Leseure (1761-1830) a été admis comme membre titulaire le 7 mai 1809. Il est né à Nancy le 23 novembre 1761. C'est un avocat, qui s'est signalé au début de la Révolution par deux petits ouvrages de circonstance : *Avis aux trois ordres de la nation française* (1789) et *Discours sur l'amour de la patrie, dédié aux citoyens de Pont-à-Mousson* (1792). En 1789, il avait présenté à la Société royale, en vue d'obtenir un prix, une *Notice sur les progrès de la législation civile et criminelle en Lorraine*. On ne lui avait accordé qu'une mention honorable, avec la permission de représenter son ouvrage au concours l'année suivante. C'est ce qu'il avait fait, et le prix lui avait été décerné en 1790. Lorsqu'il dépose sa candidature le 15 avril 1809, il présente la même *Notice*, sans y apporter de modification : elle s'arrête en effet à l'évocation des réformes à entreprendre dans la justice de l'Ancien régime. Il y joint une *Dissertation sur le gouvernement civil des Hébreux*, qui traite des origines antiques de la monarchie et dont l'analyse a été faite par Mandel.

Lorsqu'il est devenu membre de l'académie, Leseure a été chargé d'un rapport sur les épreuves des caractères de la fonderie établie à Nancy par F Constantin. Il était tout à fait naturel de le lui confier, en raison de son appartenance à une famille d'imprimeurs. Celles de ses communications qui sont mentionnées dans le Précis des travaux portent toutes sur la science politique, qui semble avoir été sa grande spécialité, et sur la justice : outre la *Dissertation sur le gouvernement des Hébreux*, on trouve une *Dissertation historique sur la*

¹³ Michel WITTMANN (dir) : *Le lycée Henri Poincaré, op. cit.*

nature du gouvernement des Français, une étude sur *Saint Louis législateur* et un exposé sur *La législation criminelle en Angleterre*.

L'état civil de Nancy nous apprend que Claude Antoine Leseure, conseiller à la cour royale, est décédé le 22 décembre 1830. On lit dans l'acte de décès que son jeune frère, appelé aussi Claude Antoine, avait exercé la profession d'imprimeur à Nancy. C'est probablement pour éviter une confusion, que le prénom usuel de Charles a été attribué à l'homme de loi.

Michel Berr de Turique (1781-1843) est né à Nancy le 7 juin 1781. Il était le troisième fils de Berr Isaac Berr, chef de la communauté israélite de Nancy. Après d'excellentes études à l'école centrale de la Meurthe, il a étudié le droit à Strasbourg et a été reçu comme avocat. En 1806, il est revenu à Nancy, comme chef de bureau à la préfecture, mais n'a pas tardé à quitter cette ville, en 1807, pour suivre le comte Beugnot, ministre de l'intérieur du royaume de Westphalie, près duquel il a exercé les mêmes fonctions de chef de bureau. En 1809, il est à nouveau de retour à Nancy, mais seulement jusqu'au début de 1814. A Paris, il a travaillé comme traducteur d'allemand au ministère de la police, puis a enseigné la littérature allemande à l'Athénée de Paris (1816). Homme de lettres, bien introduit dans les milieux littéraires parisiens, il collabore à diverses revues et il est membre de la Société des antiquaires de France et plus tard, de nombreuses autres sociétés savantes.

Les allées et venues de Michel Berr expliquent que son cursus académique à Nancy ait été compliqué. D'abord associé correspondant le 6 juillet 1805, il aurait pu devenir titulaire brièvement à la fin de 1806, mais les procès-verbaux ne font pas mention de sa présence. Il a été nommé titulaire le 14 décembre 1809. Il a été rangé ensuite parmi les associés correspondants le 14 janvier 1814, et n'est redevenu titulaire qu'à son retour définitif à Nancy, le 5 décembre 1839.

Michel Berr avait attiré l'attention très jeune par un *Appel à la justice des nations ou adresse d'un citoyen français au congrès qui devait avoir lieu à Lunéville, au nom de tous les habitants qui professent la religion juive* (1801). Il a été choisi comme son père pour faire partie de l'Assemblée des juifs de France et est devenu membre du Sanhédrin en 1807. Il a toujours plaidé pour que les Juifs de France adoptent les idées modernes et pour une large tolérance entre les religions. Il est mort à Nancy le 14 juillet 1843.

Honoré Jean Riouffe (1764-1813) est le préfet qui a succédé à Marquis en 1808 à la tête du département de la Meurthe. Il était né à Rouen le 10 avril 1764, d'un père chirurgien qui disparut prématurément, en le laissant orphelin. Sa famille voulait l'orienter vers le barreau, mais il choisit de devenir homme de lettres. Cependant, sous la Révolution, il s'engagea dans la vie politique : partisan des Girondins, il fut arrêté en 1793 à Bordeaux, puis emprisonné à Paris pendant quatorze mois. Il raconta cet épisode de sa vie dans le *Mémoire d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, qui a connu un très grand succès dans le public. Membre du Tribunat en 1800, il fut désigné comme préfet de la Côte d'Or et fut fait baron d'Empire. Lorsqu'il fut nommé à Nancy, il fit état de son ancienne vocation pour les Lettres et il manifesta beaucoup de bienveillance envers l'académie, qui le recruta comme membre titulaire le 8 décembre 1808. Il accepta d'être nommé président en 1811 et prononça un discours sur l'amour des Lettres. Victime de son devoir, il mourut du typhus le 30 novembre 1813, après avoir visité les hôpitaux de Nancy, où « étaient soignés alors de nombreux soldats atteints de cette maladie ». On peut regretter qu'il n'ait fait l'objet d'aucun éloge, de la part d'un de ses confrères, d'autant que son dévouement méritait d'être cité en exemple ; sans doute les circonstances politiques ne l'ont-elles pas permis.

L'abbé François Stanislas Henry (1755-1813) représente un cas particulier. Alors qu'il n'était encore que « maître de pension », il avait envoyé à l'académie un ouvrage sur la langue française, et avait été refoulé sur un rapport sévère de l'abbé Vautrin. Mais il renouvelle sa candidature en qualité de nouveau proviseur du lycée de Nancy ; il n'est plus possible désormais de lui faire barrage. La candidature est annoncée le 13 décembre 1810, en

même temps que l'envoi d'un *Abrégé de sphère et de géographie*. Sans tarder, Blau fait un rapport favorable sur cet ouvrage le 10 janvier 1811, à la suite duquel l'abbé Henry est admis à faire ses visites, puis élu membre titulaire le 14 février 1811. Il lit son discours de réception à la séance solennelle du 20 juin 1811.

« Oui, Messieurs, lorsqu'à travers mes humbles fonctions, je me surprénais visant un siège où vous m'avez admis, je me comparais à l'obscur ouvrier qui, pour avoir péniblement arraché de la terre quelques blocs de marbre, voulait partager la gloire de l'artiste dont le ciseau avait animé ces masses informes. Plus mon ardeur pour l'instruction de la jeunesse me poussait à solliciter une place parmi vous, plus mon respect pour vos talents et vos travaux me représentait combien peu j'en étais digne. Vous l'avez jugé autrement, Messieurs, ou plutôt en faveur de l'emploi plus important auquel on a bien voulu m'appeler, vous avez adouci le jugement que vos lumières ont dû vous dicter sur moi. Recevez-en ici mes remerciements ».

En rendant hommage au proviseur auquel il succède, Etienne Mollevaut, l'abbé Henry, dans une démarche qui ne manque pas d'habileté, dit qu'il se sentait capable d'égaliser son dévouement et son amour des élèves, mais pas sa vaste expérience, ses connaissances « variées et approfondies ». « En assistant à vos discussions sur les grands intérêts des sciences et des arts, entendant vos productions littéraires, je pense que je dois acquérir cette abondance de lumières, cette sûreté de jugement qui sont nécessaires dans mes fonctions actuelles ». Il termine comme il se doit par un éloge de l'éducation publique et de ces grandes écoles où notre libérateur réunit la jeunesse française, pour préparer des successeurs aux héros qui, sous ses ordres, ont sauvé notre patrie, et aux savants qui l'ornent et l'ennoblissent ».

L'abbé François Stanislas Henry est mort à Nancy le 30 décembre 1813, à l'âge de 55 ans.¹⁴

Jean Joseph Jaquiné (1779-1853) est né à Rambervillers le 28 décembre 1779. Après des études à l'école centrale de la Meurthe, il a été reçu en l'an IX à l'école polytechnique. Il en est sorti dans le corps des Ponts et Chaussées. Après une première affectation à Nancy en 1805 comme ingénieur d'arrondissement, il a été attaché en 1811, aux études du canal des Salines. Mais cela ne l'a pas empêché, à partir de 1817, de joindre à cette fonction le service ordinaire d'un arrondissement. Il est devenu ingénieur en chef de la Meurthe en 1831 lors de la retraite de M Mengin et a terminé sa carrière comme inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées. Il a joué un grand rôle dans l'établissement du réseau de voies ferrées et de canaux qui s'est constitué autour de Nancy autour de 1850. Il est mort à Nancy le 19 décembre 1853.

Il présente à l'appui de sa candidature, en décembre 1810, un exposé très clair, qui s'intitule *Considération sur l'analyse algébrique et sur son application à quelques branches des sciences physiques et notamment à la mécanique expérimentale*. Il y définit d'abord ce qu'est l'analyse : « c'est la méthode dont on fait usage en mathématiques quand on suppose que le problème posé est résolu ». D'abord simple auxiliaire de la géométrie, elle a trouvé de nombreuses applications. En se fondant sur le calcul intégral, elle permet aujourd'hui de résoudre des problèmes de mécanique des fluides, qui intéressent particulièrement l'ingénieur. Encore faut-il des données reposant sur des mesures très précises. Les ingénieurs chargés de faire exécuter les constructions hydrauliques doivent donc pour cela s'attacher à recueillir avec exactitude toutes les observations qu'ils sont à la portée de faire. « C'est dans cette vue, conclut-il, que j'ai rassemblé quelques observations sur les rivières qui ont leur cours dans l'arrondissement dont je suis chargé dans ce département... Si l'académie daigne prendre intérêt, j'aurai l'honneur de les soumettre à son examen ». Il a été reçu aisément membre titulaire le 14 février 1811.

Il a évidemment pris garde à ne pas présenter de telles considérations mathématiques lors de son discours de réception, prononcé en public le jeudi 20 juin 1811. Son langage est

¹⁴ PANIGOT (« Notices biographiques et bibliographiques sur les membres de l'Académie de Stanislas, 1750-1880 », ms 960-962 (702) de la bibliothèque municipale de Nancy) a confondu cet abbé Henry avec le correspondant étranger professeur à Iéna, qui s'appelait Gabriel Henry. Justin Favier, dans sa *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*, les a distingués, mais il a attribué à tort le prénom de Gabriel au proviseur du lycée de Nancy.

surtout celui d'un fonctionnaire zélé. Après avoir remercié ses confrères pour son admission et fait l'éloge des sociétés académiques départementales, créées à l'instigation de l'empereur pour propager partout les lumières, il note que la mission de ces sociétés doit être de s'occuper plus particulièrement de l'application des sciences aux « arts chimiques et mécaniques ». L'allusion au Blocus continental est pour Jaquiné l'occasion de manifester son patriotisme : « Un luxe nuisible, corrupteur de l'esprit national, a érigé en besoin, non seulement quelques denrées exotiques, fruits de climats éloignés, mais aussi des produits de l'industrie étrangère. De par un esprit aveugle ou un calcul coupable, c'est dans les ateliers d'une nation ennemie que ce luxe insensé a cherché quelque aliment à ce besoin factice. Il est du plus grand intérêt pour les mœurs, même pour la paix publique, de délivrer l'Empire du tribut prélevé à cette occasion... C'est une des grandes pensées de l'Empereur ; en même temps qu'il prohibe tous objets du commerce anglais, il fait un appel à l'industrie française... Les sociétés savantes peuvent concourir très efficacement à cette grande mesure d'économie politique, soit par elles-mêmes, soit en dirigeant et stimulant l'agriculture et l'industrie dans leurs essais et leurs recherches ».¹⁵

Charles Léopold Mathieu (1758-1838) a été admis comme associé correspondant le 29 décembre 1804. Il résidait alors à Metz, après un parcours assez compliqué. Il était né à Nancy et avait été baptisé le 25 mai 1758 à la paroisse Saint-Sébastien. Reçu avocat en 1779, il avait été substitué du procureur général du Parlement de Nancy avant la Révolution. Mais il avait aussi un esprit fertile en inventions de toutes sortes. Fêré de chimie, il avait monté à Nancy une fabrique d'acide sulfurique et de bleu de Prusse qui a subsisté plusieurs années¹⁶. Il a été en l'an IV commissaire adjoint aux poudres et salpêtres pour les quatre départements lorrains. Mais on le trouve ensuite professeur de physique et de chimie à l'école centrale du département de la Corrèze : c'est un titre dont il se revendique en l'an VII. De retour à Nancy, il devient membre de la Société d'agriculture et des arts du département de la Meurthe. Il se dit aussi correspondant du Conseil des Mines de la République, de la Société philomathique et du Lycée des arts de Paris. Ses compétences portent donc non seulement sur la physique et la chimie, mais aussi sur la géologie et l'agronomie. Il a publié en l'an VIII un *Nouveau système de l'univers ou abrégé philosophique de la physique et de la chimie, avec de nouvelles découvertes de l'auteur, un coup d'œil sur les rapports de ces deux sciences aux autres et leurs applications aux arts en grand*. C'est un traité complet, de XVI + 202 pages, destiné dans une première version aux écoles centrales, qui insiste sur la liaison nécessaire entre physique et chimie.

À son retour à Nancy, Charles Léopold Mathieu a été nommé membre titulaire de l'académie le 18 mars 1813. Il manifeste alors un intérêt de plus en plus grand pour la linguistique. Il lit le 29 décembre 1814 une dissertation sur le francique ; il traduit le 15 décembre 1815 la partie grecque de l'inscription de Rosette, dont la partie égyptienne reste encore mystérieuse à cette date. Il n'a pas encore commencé à se passionner pour la langue chinoise : c'est de 1816 que datent ses premières communications sur ce sujet.

Charles Courbe, qui évoque longuement Charles Léopold Mathieu dans ses *Promenades historiques*, le décrit comme un « original », dont on se moquait à Nancy, en le surnommant « le chinois ». Mais on rendait justice à son dévouement à la science et à son désir de faire le bien¹⁷. Il est mort à Nancy, à l'âge de 80 ans, le 6 juillet 1838.

Pierre Hyacinthe Azaïs (1766-1845) est né à Sorèze (Haute-Garonne) et a fait ses études secondaires au collège de Sorèze, où son père était professeur de musique. L'ayant suivi à Toulouse, il est entré à 17 ans dans la Congrégation des Doctrinaires, où l'on ne faisait

¹⁵ Une notice officielle, très détaillée de la carrière de J J Jaquiné est parue dans le journal *L'Espérance* du 24 décembre 1853. Sa personnalité a été évoquée par le président Lepage, à la séance publique de 1854 (*Mémoires de l'Académie de Stanislas* (1853), p. NXXI-LXXIII).

¹⁶ Au témoignage de Charles COURBE (*Les rues de Nancy*, III, p 210), elle se trouvait cours Léopold, où les voisins se plaignaient des nuisances de cet établissement.

¹⁷ Charles COURBE, *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*, p. 124-125.

de vœux que pour un an. Après six mois de noviciat, il est devenu professeur au collège de Tarbes, puis secrétaire de l'évêque d'Oloron. Mais l'état ecclésiastique ne lui convenant décidément pas, il trouve une place d'organiste au monastère de Villemagne, près de Bédarieux. A 22 ans, il accepte un emploi de précepteur dans une famille noble de Saint-Gervais-sur-Mare (Hérault), mais la Révolution ouvre pour lui une nouvelle période d'instabilité : il est secrétaire de mairie à Bagnères, revient à Toulouse, puis en 1796 et 1797, il enseigne à Gaillac et Albi.

C'est l'époque où il commence à publier. Sa première brochure a été imprimée clandestinement à Toulouse en 1797. Elle s'intitule *Le législateur de l'an 5^{ème} par un patriote français*. Poursuivi pour cet écrit après le 18 fructidor, il se réfugie à l'hôpital de Tarbes, où il passe dix-huit mois, avant de trouver une place de précepteur dans une famille tarnaise. Pour rétablir sa santé altérée, il fait des excursions dans les Pyrénées, qui seront à l'origine de son livre *Un mois de séjour dans les Pyrénées*, paru en 1809.

De 1800 à 1806, il vit à Bagnères de Bigorre des années relativement heureuses. Il y a créé une sorte de casino, où il assure la partie musicale, tandis qu'un peintre de ses amis assure la partie matérielle. Il s'y lie avec Madame Cottin, romancière connue, lorsque celle-ci vient faire une saison à Bagnères.

C'est seulement à l'âge de 40 ans, en février 1806, qu'il quitte définitivement le Midi, où il a toujours vécu, pour tenter sa chance à Paris. Madame Cottin l'a recommandé au sénateur Garnier, qui le présente à Cuvier, Lacépède et Haüy. Il a échafaudé, au cours de ses années d'instabilité, une théorie physique et géologique à la fois, de l'expansion des corps. Mais ses efforts pour y convertir les savants qu'il rencontre n'aboutissent à rien. C'est au moment où, découragé, il allait retourner dans les Pyrénées, que la fortune se montre enfin favorable. Le général Duteil, directeur du Prytanée de Saint-Cyr, lui confie une classe de géographie dans cet établissement. Chez ce général, il fait la connaissance de Madame Berger, veuve d'un capitaine tué à Austerlitz ; il l'épouse, mais comme elle ne veut pas quitter ses parents parisiens, il doit renoncer à suivre le Prytanée, lorsque celui-ci déménage pour La Flèche. Le voilà encore à la recherche d'un emploi !

Cependant, il publie un ouvrage des plus ambitieux, qui s'intitule *Des compensations aux destinées humaines*, auquel il ajoute, avec l'aide de son épouse, deux volumes de récits imaginaires, qui sont l'application des thèses qu'il soutient. C'est alors qu'il commence à bâtir son *Système universel*, dans lequel il soutient que le monde obéit à deux grandes forces, qui sont l'expansion et la compression : ce sont leurs actions et réactions qui produisent un équilibre, facteur d'une harmonie universelle. Comme cela ne peut suffire à faire vivre le ménage, il finit par trouver, le 11 septembre 1811, avec l'appui de Madame Baude, femme du préfet du Tarn, un emploi d'inspecteur de la librairie. Il ne reste qu'un an dans son premier poste, qui est Avignon, et arrive à Nancy le 16 octobre 1812. Il y est resté jusqu'au 26 juin 1815.

Nous avons vu plus haut en détail, d'après son journal, comment il a fait son entrée dans la Société des sciences, lettres et arts de Nancy. Comme on peut s'en douter, la Restauration a ouvert pour lui une nouvelle période d'incertitude, d'autant qu'il a accepté de remplir les fonctions de recteur à Nancy pendant les Cent Jours. Après bien des démarches, il finit par obtenir du duc Decazes une pension qui lui permet de vivre, tout en donnant des conférences et en écrivant des ouvrages philosophiques. L'exposé complet de ses théories philosophiques se trouve dans les 8 volumes de son *Cours de philosophie générale, ou explication simple et graduelle de tous les faits de l'ordre physique, de l'ordre physiologique, de l'ordre intellectuel, moral et politique* (1821-1824). Il a terminé son existence à Paris, où il est mort le 22 janvier 1845.¹⁸

On pourra faire remarquer, à la fin de cette revue, que la création à Nancy d'une académie universitaire, dotée d'une unique Faculté des Lettres, n'a eu aucune conséquence sur la vie de l'académie. Ni son recteur, l'abbé Regel, ni le professeur de philosophie, l'abbé

¹⁸ Pierre BAYAUD, *Le philosophe Azais, inspecteur de la librairie à Nancy, op. cit.*

Jacquemin, n'ont été admis dans la société. Cela peut paraître étonnant, dans la mesure où l'on s'était empressé d'admettre auparavant les professeurs du lycée les plus en vue. L'académie aurait-elle été jalouse de cette institution qui aurait pu être pour elle une concurrente ? A-t-elle voulu manifester son indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics ? Les académiciens, qui y étaient pourtant représentés par Mollevaut et Lamoureux aîné, auraient-ils voulu y jouer un plus grand rôle ? Les textes sont muets sur tous ces points.

Nous pouvons faire aussi pour terminer une remarque plus générale sur les ressources financières dont disposaient les académiciens. En ce temps où la fortune appartient à des hommes d'affaires ou à quelques nobles ayant su profiter de la Révolution, les membres titulaires de l'académie de Nancy ne figurent pas parmi les familles les plus riches. D'une certaine façon, d'ailleurs, la gestion d'une grande fortune est incompatible avec une participation active à la vie de l'académie. Odette Voilliard a publié en 1984 l'état de la fortune des grands notables du Premier Empire : aucun des académiciens de cette époque ne se trouve parmi les trente plus imposés du département de la Meurthe en 1810. Dans les trente suivants, on relève seulement Hyacinthe de Bouteiller, Amédée Rochefort et Mathieu de Dombasle, qui n'est qu'associé correspondant et qui d'ailleurs, ne va pas tarder à se ruiner. Si certains d'entre eux possèdent une aisance qui leur permet de consacrer du temps aux travaux académiques, la plupart sont obligés de vivre de leur profession, et quelques-uns, nous le savons, ont été dans une situation financière difficile à l'époque de la Restauration. Cela peut expliquer, dans une large mesure, les cumuls d'emplois qu'ils assument et leur état de dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, un grand nombre d'entre eux occupant des emplois de fonctionnaires publics.¹⁹

Les nouveaux associés correspondants.

Au cours des années de l'Empire, l'académie a continué à recruter de nouveaux associés correspondants de manière régulière. Ce sont des personnages qui sont entrés en communication avec elle, ou avec ses membres, dans des circonstances diverses. On y trouve en particulier des responsables de différentes sociétés savantes, parisiennes ou provinciales, avec lesquelles l'académie échange des publications. On a également ajouté des hommes qui avaient été oubliés sur les premières listes.

Nous donnons ci-dessous la liste de ces nouveaux correspondants, dans l'ordre alphabétique, qui est celui de la liste de 1809, mais il n'y a pas lieu de les caractériser davantage, la plupart d'entre eux n'ayant joué aucun rôle dans la vie de l'académie sous le Premier Empire.

Claude François Achard (1753-1809), secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille, auteur de travaux de caractère encyclopédique et géographiques, sur la Provence.

Pierre Hubert Anson (1744-1810), homme de lettres, nommé régisseur général des postes à Paris sous le Consulat, puis membre du conseil général de la Seine.

Jean-Baptiste Aubry (1736-1809), ancien prieur des Bénédictins de Nancy, auteur d'ouvrages philosophiques, à Commercy.

Louis Simon Auger (1772-1829), écrivain, dont la *Vie de Madame de Maintenon* venait de paraître, futur secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Laurent Pierre Bérenger (1749-1822), déjà associé de l'ancienne académie, écrivain fécond et moralisateur, ayant fait carrière dans l'enseignement secondaire.

Bertrand, censeur des études au lycée de Strasbourg.

Jean-Baptiste Biot (1774-1862), professeur au Collège de France, membre de l'Académie des Sciences, physicien, astronome et mathématicien.

Jean Etienne Bonnin (1746-1810), homme de lettres à Neufchâteau.

Louis Pierre Bouvenot (1756-1830), docteur en médecine à Paris.

¹⁹ Odette VOILLIARD et Michel MAIGRET, *Grands notables du Premier Empire*, tome 10.

Charles François Brisseau de Mirbel (1776-1854), professeur de botanique à l'Athénée de Paris, entré en 1808 à l'Académie des Sciences.

Jean Antoine Allouard Carny (vers 1751-1830), chimiste à Dieuze.

Antoine Jean Didier Jean-Baptiste Challan (1754-1831), membre du Corps législatif, parisien, mais qualifié, lors de son admission, de législateur à Metz.

Marie Gabriel Florent Auguste de Choiseul-Gouffier (1752-1817), membre honoraire de l'ancienne académie, ancien membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, mais évincé de l'Institut pour avoir émigré.

Claude François Denis (1762-1853), imprimeur et journaliste à Commercy.

Louis Henri Delarue (1770-1855), secrétaire de la Société de médecine du département de l'Eure.

Adrien Cyprien Duquesnoy (1759-1808), ancien maire de Nancy, un des maires de Paris, administrateur des Salines de France.

Marie Jacques Joseph Victorin Fabre (1785-1831), homme de lettres à Paris.

Pierre Louis Flamant (1762-1833), professeur à l'École de médecine de Strasbourg.

Philippe Jacques Etienne Vincent Guilbert (1763-?), président de la Société d'émulation de Rouen.

Le comte Louis de Jaubert (1764-1823), bibliothécaire à Metz.

Jean-Pierre de Labouisse-Rochefort (1778-1852), homme de lettres, auquel on a associé son épouse, sa Muse et sa collaboratrice.

Jean Gabriel de La Porte du Theil (1742-1815), helléniste, membre de l'Institut.

Pierre David Lemazurier (1775-1836), homme de lettres à Paris.

Charles Léopold Mathieu, cité pour mémoire, car il est devenu titulaire à son retour à Nancy.

Jean-Baptiste Dugas de Montbel (1776-1834), membre de l'académie de Lyon.

Claude Toussaint Guillaume Benoît Rochard (1746-1835), professeur à l'école de médecine de Strasbourg.

Casimir Rostan (1774-1833), homme de lettres, de l'académie de Marseille.

Nicolas Saucerotte (1741-1814) chirurgien à Lunéville, qui aurait dû figurer plus tôt sur la liste des associés correspondants, comme lauréat d'un prix de l'ancienne académie en 1776.

L'abbé Pierre Sigorgne (1719-1809), physicien, associé à l'ancienne académie, oublié lui aussi.

Strack fils, docteur en médecine à Mayence.

Guillaume Ferdinand Teissier (1779-1834), chef de bureau à la préfecture de la Moselle, qui fera une belle carrière préfectorale.

Vincent Marie Viennot, comte de Vaublanc (1756-1845), préfet de la Moselle.

Pierre Vimont, docteur en médecine, cité pour mémoire, car devenu titulaire lors de son installation à Nancy.

Trois de ces nouveaux associés correspondants résident à l'étranger ; ce sont :

Grüner fils, professeur de médecine à Iéna.

Gabriel Henry (1752-1835), prêtre né à Nancy, professeur à l'université d'Iéna

Charles Dieudonné Kühn (1754-1850), professeur à l'université de Leipzig.

À partir de 1810, l'Académie s'est montrée un peu plus difficile sur le choix de ses associés. Il y a de plus en plus de travaux signalés, et même analysés, qui n'aboutissent pas à des admissions. On note aussi que la part des associés lorrains ou d'origine lorraine tend à augmenter.

Comme il n'y a pas eu de nouvelle liste établie en 1814, nous donnons les nouveaux associés correspondants suivants par ordre d'admission.

Xavier Girault (1764-1828), maire d'Auxonne, puis juge de paix à Dijon, auteur de nombreuses notes historiques sur la Bourgogne.

Claude Balme (1768-1850), secrétaire de la Société de médecine de Lyon.

Étienne Pseume (1761-1828), ancien libraire et journaliste à Nancy, fixé à Commercy.

François Pellet (1782-1830), ancien élève de l'école centrale de la Meurthe, avocat à Epinal et poète, ayant déjà été admis en séance, avant sa nomination, pour lire un ouvrage de sa composition.

Christophe Abraham Mathieu de Dombasle (1776-1843), connu par des ouvrages de chimie, sur la qualité des eaux de Nancy, fondateur de la sucrerie de Montplaisir, aux portes de Nancy.

Le baron René Dufriche Desgenettes (1762-1837), secrétaire de la Société de médecine de Paris, médecin-chef de la Grande Armée en 1807.

Jean-Baptiste Mougeot (1776-1858), médecin à Bruyères, pionnier de la botanique vosgienne, dont la réputation était déjà bien établie

François Dumont (1751-1831), peintre et miniaturiste à Paris, né à Lunéville, élève de Girardet.

Antoine Bertier (1769-1854), agronome à Roville et conseiller général de la Meurthe.

Abbé Barthélemy Philibert Picon d'Andrezel (1751-1825), inspecteur général de l'université, auteur de livres scolaires.

Marc Auguste Pictet (1752-1825), savant genevois bien connu, lui aussi inspecteur général de l'université.

Joseph Diez Gergonne (1771-1852), né à Nancy, professeur de mathématiques « transcendantes » à Nîmes.

Etienne Pariset (1770-1847), médecin et littérateur, d'origine lorraine.

Arsène Thiébaud de Berneaud (1777-1850), homme de lettres, employé à la Bibliothèque Mazarine.

Charles Joseph Messier (1730-1817), célèbre astronome, membre de l'Institut, né à Badonviller.

Jean Noël Hallé (1754-1822), professeur de médecine à Paris ; membre de l'Institut.

Jean-Marie Caillau (1765-1822), secrétaire général de la Société de médecine de Bordeaux.

Dieudonné Jeanroy (1750-1816), médecin à Paris, né à Dombasle.

Gaspard Girard (1754-1830), médecin à Lyon.

Conclusion.

Cette période de dix années a été très féconde pour la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, malgré les apparences, et en dépit de la période d'incertitudes politiques par laquelle elle s'est terminée. Elle a permis la mise en place des institutions académiques, autour d'une équipe réduite, mais qui a su s'entourer de nouveaux talents. Des habitudes de travail ont été prises, qui ont été longtemps conservées. Des recherches personnelles ont été commencées, sous le regard de confrères, chargés à la fois de les encourager et de les critiquer. Les liens avec d'autres sociétés savantes ont été renforcés.

Née dans la période d'effervescence du Consulat, l'académie était formée à l'origine d'hommes issus des divers courants de la Révolution, en excluant seulement ceux qui avaient trop de sang sur les mains. Mais d'année en année, on constate indéniablement une dérive : les plus modérés s'emparent peu à peu des leviers de décision ; on restaure des pratiques qui étaient celles de l'ancienne académie, comme les visites à domicile et les remises de prix, à la suite de concours²⁰. D'une certaine façon, cette dérive ne fait que suivre l'évolution de l'Empire, dans un sens de plus en plus monarchique. Mais elle explique aussi que le passage à la Restauration se soit fait sans aucune secousse : le témoignage d'Azaïs nous montre que, dans leur majorité, les académiciens étaient prêts à l'accepter.

Héritière du XVIII^e siècle, l'académie continue de promouvoir un idéal de culture encyclopédique, comme l'atteste le caractère très éclectique de son recrutement. Mais celui-ci

²⁰ Jean-Claude BONNEFONT, « L'Académie de Stanislas après la Révolution française (1802-1804), rupture ou continuité ? », *La France Savante*, 140^{ème} Congrès des Sociétés savantes, Reims 2015. Edition électronique du CTHS.

ne va pas sans inconvénients : les comptes rendus ne nous font connaître aucun débat véritablement scientifique, portant sur le fond d'une question ; si les discours publics et les travaux publiés font l'objet de corrections, elles portent toujours sur la forme, elles visent à rendre l'écriture plus pure et l'expression plus facile à comprendre. Les conflits, s'il y en a, sont passés sous silence. Si les règles du savoir-vivre ne figurent pas dans le Règlement de l'académie, c'est parce que personne n'imagine qu'elles puissent être transgressées.